



PYREN'EAU

Séance du : 02/07/2025 Heure :18h30

Date de la convocation : 24/06/2025

Objet : Approbation du compte d'affermage du syndicat pour l'année 2024

Le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'eau des Pyrénées.

Etaient présents : MM. BORDENAVE, BRUNET, CABANNE, CANTON, LAGAHE, LARRAZABAL, LOCARDEL ; MME MARQUEZ ; MM. PERSONNE, POUBLAN ; MME. SENTAURENS ; MM. TREPEU, TRUCO, VIGNAU ;

Etaient absents et excusés : MM. BUFFALAN, CAPERET, LAFFITTE.

M. CAYRAFOURCQ a donné pouvoir à MME. PEGUILHE. M. CUYAUBE a donné pouvoir à M. LABAT.

Nbre de délégués en exercice : 19

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 16

M. LAGAHE a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante le compte rendu financier pour l'année 2024 de la SAUR, Société fermière du service de production d'eau potable. Monsieur le Président expose le produit de la surtaxe syndicale pour un montant de **1 685 921.19 €** auquel il faut rajouter les frais de contrôle de **14 701.28 €** soit **1 700 622.47 €**.

OUI CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE :

APPROUVE le compte d'exploitation de l'entreprise SAUR pour l'année 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,

Au registre ont signé les membres présents,

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT
M. LARRAZABAL Didier





PYREN'EAU

Séance du : 02/07/2025 Heure : 18h30

Date de la convocation : 24/06/2025

Objet : Adoption du rapport du délégataire SAUR pour l'année 2024 et bilan de l'ARS sur la qualité des eaux distribuées en 2024

Le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'eau des Pyrénées.

Etaient présents : MM. BORDENAVE, BRUNET, CABANNE, CANTON, LAGAHE, LARRAZABAL, LOCARDEL ; MME MARQUEZ ; MM. PERSONNE, POUBLAN ; MME. SENTAURENS ; MM. TREPEU, TRUCO, VIGNAU ;

Etaient absents et excusés : MM. BUFFALAN, CAPERET, LAFFITTE.

M. CAYRAFOURCQ a donné pouvoir à MME. PEGUILHE. M. CUYAUBE a donné pouvoir à M. LABAT.

Nbre de délégués en exercice : 19

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 16

M. LAGAHE a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président présente au Comité Syndical, conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales le rapport du délégataire SAUR pour l'année 2024, ainsi que le bilan de la qualité de l'eau distribuée en 2024, édité par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ces documents sont transmis aux Distributeurs.

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE :

ADOpte le rapport du délégataire SAUR 2024 de PYREN'EAU, ainsi que les comptes d'affermage et d'exploitation.

ADOpte le bilan de la qualité de l'eau distribuée par PYREN'EAU en 2024 établi par l'ARS.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT
M. LARRAZABAL Didier





PYREN'EAU

Séance du : 02/07/2025 Heure : 18h30

Date de la convocation : 24/06/2025

Objet : Adoption du rapport pour l'année 2024 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de PYREN'EAU

Le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'eau des Pyrénées.

Etaient présents : MM. BORDENAVE, BRUNET, CABANNE, CANTON, LAGAHE, LARRAZABAL, LOCARDEL ; MME MARQUEZ ; MM. PERSONNE, POUBLAN ; MME. SENTAURENS ; MM. TREPEU, TRUCO, VIGNAU ;

Etaient absents et excusés : MM. BUFFALAN, CAPERET, LAFFITTE.

M. CAYRAFOURCQ a donné pouvoir à MME. PEGUILHE. M. CUYAUBE a donné pouvoir à M. LABAT.

Nbre de délégués en exercice : 19

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 16

M. LAGAHE a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux Distributeurs adhérents pour être présenté à leur assemblée délibérante dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

OUI CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de PYREN'EAU 2024. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT
M. LARRAZABAL Didier





Envoyé en préfecture le 22/07/2025
Reçu en préfecture le 22/07/2025
Publié le 22/07/2025
ID : 064-256400417-20250702-DCS_2025_10-DE



RAPPORT ANNUEL *SUR* LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC

2024

EDITO DU PRESIDENT



Didier LARRAZABAL

Président de PYREN'EAU
Maire de Pontacq

L'année 2024 a été jalonnée d'avancées significatives pour PYREN'EAU, tant sur le plan opérationnel qu'environnemental.

Nous avons consolidé notre capacité d'action avec **l'arrivée de Jacques-Antoine PACLIN, technicien Eau potable** recruté en début d'année. Son expertise renforce notre suivi du PGSSE, fiabilise nos données techniques, appuie la conduite de chantier et garantit le respect des périmètres de protection des captages.

Cette année a également marqué le lancement d'un **chantier majeur** : la liaison de sécurisation entre Arthez-d'Asson et Baudreix, fruit d'un travail collectif de longue haleine. En parallèle, nous avons finalisé la **renaturation du champ captant de Baudreix**, afin de mieux préserver la qualité de notre ressource.

Le service public de l'eau, c'est aussi la pédagogie et la visibilité. En 2024, notre **offre pédagogique s'est enrichie** de parcours thématiques et tous nos équipements ont été dotés d'une **signalétique unifiée**, marquant concrètement le changement d'identité du Syndicat désormais nommé PYREN'EAU. Deux trackers solaires bifaces ont par ailleurs été installés à la Maison de l'Eau et à Burosse-Mendousse, illustrant notre volonté d'agir concrètement en faveur de la **transition énergétique**.

Enfin, des études techniques menées sur le site d'Arthez-d'Asson nous permettront à terme de mieux anticiper les phénomènes de turbidité et de sécuriser l'alimentation en eau depuis les sources des Aygues.

Ces réalisations traduisent l'engagement de notre équipe au service d'un objectif commun :

*garantir une eau potable de qualité,
en toute transparence, pour aujourd'hui
comme pour demain.*

SOMMAIRE

EDITO DU PRÉSIDENT.....	02
PRÉAMBULE.....	04
INTRODUCTION	05
L'organisation	06
Chiffres clés de l'exercice 2024	07
Les faits marquants de l'année 2024	08
Fiche de synthèse prix et indicateurs du service	12
LE SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION D'EAU POTABLE	13
LE SYNDICAT DE L'EAU DES PYRÉNÉES	14
Les compétences du Syndicat	15
Le territoire desservi par le Syndicat	16
La solidarité territoriale	17
La Maison de l'Eau	18
L'équipe de PYREN'EAU	19
Le mode de gestion du service : la DSP	22
LA RESSOURCE EN EAU	23
Des ressources diversifiées et complémentaires	24
La protection des captages	27
LA GESTION DU PATRIMOINE	29
LA PRODUCTION D'EAU POTABLE	30
Le traitement	31
Le stockage	36
Les réseaux	37
RENDEMENT DU RÉSEAU	41
LA QUALITÉ DE L'EAU PRODUITE EN 2024.....	46
Le suivi de l'ARS	47
L'autocontrôle de l'exploitant	47
Les principales opérations d'optimisation de la qualité	48
LE PRIX DU SERVICE	49
La décomposition du prix	50
Les recettes	51
Le budget	52

LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PLURIANNUEL.....	55
Opération n°1801 – Sécurisation Arthez-d'Asson – Baudreix.....	56
Opération n°1903 – Suivi hydrogéologique des ressources exploitées par PYREN'EAU.....	56
Opération n°2004 – Création d'une saligue à Baudreix.....	57
Opération n°2102 – Traitement de la turbidité des Aygues.....	57
Opération n°2204 – Démantèlement des puits de Bordes.....	58
Opération n°2206 – Renouvellement filière traitement Lespielle.....	58
Opération n°2303 – Sécurisation de l'usine de Lalongue et retour d'eau du secteur Nord.....	59
Opération 2402 – PGSSE 1 – Sécurisation.....	59
Opération 2403 – Sécurisation bâtiment captage Aygue Blaque.....	60
LE SDAEP 2018-2030	61
SOLIDARITÉ & SENSIBILISATION	63
La sensibilisation des scolaires	64
La communication & la formation.....	65
La coopération internationale	65
ANNEXE	66

PRÉAMBULE

Ce rapport a pour objectif d'informer les usagers de PYREN'EAU du Prix et de la Qualité du Service public d'eau potable, conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, tel que modifié par la loi NOTRe du 17 août 2015 : ces textes imposent au Président d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, compétent en matière d'eau potable, de présenter à son assemblée délibérante un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable (RPQS) au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. A l'issue de son adoption par les membres du Comité Syndical, ce dernier sera adressé aux collectivités adhérentes, afin qu'il soit présenté à leurs assemblées délibérantes dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Cette synthèse de l'exercice 2024 est construite autour des axes suivants :

- Présentation de la structure : son organisation, le territoire desservi, l'exploitation du service
- Cheminement de l'eau : de son captage à la distribution, volumes et indicateurs de performance du service (selon l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement)
- Modalités de tarification de la vente d'eau
- Budget de la collectivité, état des investissements, de la dette et des amortissements
- Aspect social et sensibilisation à la problématique de l'eau.

Ce bilan annuel intègre notamment les dispositions instaurées par le Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable

Envoyé en préfecture le 22/07/2025

Reçu en préfecture le 22/07/2025

Publié le 22/07/2025



ID : 064-256400417-20250702-DCS_2025_10-DE

INTRODUCTION

L'ORGANISATION

PYREN'EAU a la responsabilité d'une partie du cycle de l'eau sur son territoire et assure à ce titre l'alimentation en eau potable de 117 580 habitants.

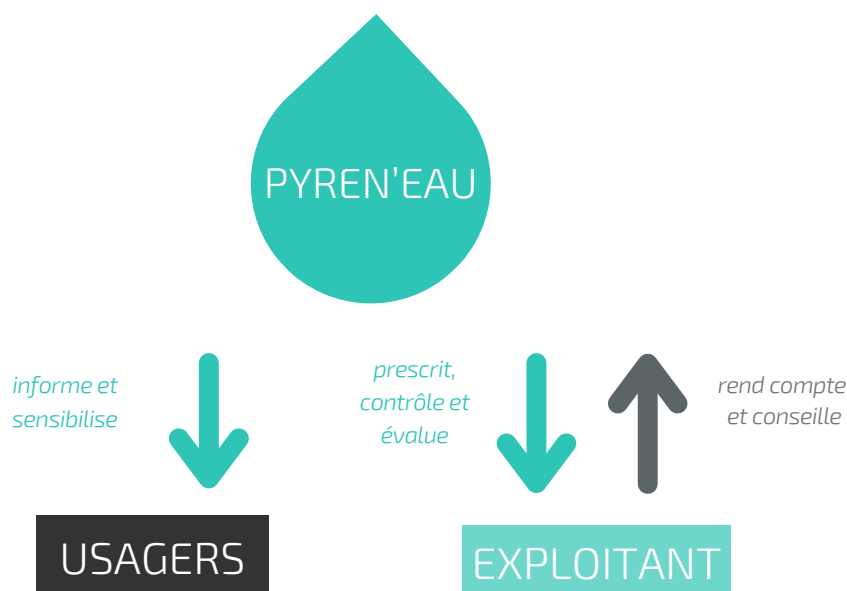
L'exploitation du service public de l'eau potable est déléguée à la SAUR depuis le 1^{er} juin 2023 pour une durée de 11 ans.

PYREN'EAU assure le captage, le traitement, le transfert et le stockage de l'eau potable sur le territoire avant la mise en distribution chez les abonnés par cinq Distributeurs.

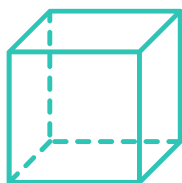
La collectivité est l'autorité organisatrice du service d'eau potable : elle est propriétaire des installations, elle définit la stratégie, détermine le prix de l'eau destiné à couvrir les charges du service, gère le patrimoine et programme les travaux sur les ouvrages.

Elle s'assure en permanence du respect des engagements de son délégataire et de la fourniture d'un service public de qualité à l'ensemble de ses usagers ; la SAUR met donc en œuvre la politique du service de l'eau potable définie par PYREN'EAU et dont elle s'est revue confier l'exploitation en juin 2023.

Consciente des enjeux majeurs de la sûreté de l'eau, la collectivité s'est fixée dès 2011 la mission d'informer et sensibiliser aux problématiques Eau et aux incidences du changement climatique sur la gestion de la ressource.



LES CHIFFRES CLÉS POUR L'ANNÉE 2024



8 785 150 m³
d'eau prélevée



10
sites de
captage



170,3 km
de réseau de
canalisation



8 701 551 m³
d'eau potable
produite



117 580
habitants
desservis



22
sites de
stockage



7 600 722 m³
d'eau vendue

96,2%

rendement
du réseau



Qualité de l'eau
produite 100% conforme
à la réglementation

LES FAITS MARQUANTS

Le renforcement de l'équipe



L'arrivée de Jacques-Antoine PACLIN dans l'équipe de PYREN'EAU

L'équipe de PYREN'EAU s'est renforcée en 2024 avec le recrutement d'un technicien Eau potable. Jacques-Antoine Paclin, 40 ans, agent territorial depuis 2006, est entré en fonction le 8 janvier 2024.

Cette nouvelle ressource permet d'assurer un suivi renforcé des chantiers, de fiabiliser les données produites par le service, de piloter le PGSSE et d'apporter une expertise technique complémentaire sur des missions clés comme la gestion des équipements.

Pose de la nouvelle signalétique PYREN'EAU

Une nouvelle signalétique aux couleurs de PYREN'EAU a été installée sur l'ensemble des ouvrages du Syndicat. Ce marquage vise à améliorer la visibilité de l'action publique et à permettre aux usagers d'identifier plus clairement les équipements liés au service de production d'eau potable.



Pour une meilleure visibilité du Syndicat

LES FAITS MARQUANTS

Axe de sécurisation Arthez-d'Asson —Baudreix

Lancement du chantier en septembre 2024

Après des années de préparation, le Syndicat a lancé les travaux d'un chantier d'envergure : la liaison de sécurisation entre Arthez-d'Asson et Baudreix. Ce projet stratégique vise à renforcer la résilience du réseau PYREN'EAU en connectant deux sites de production, sécurisant ainsi l'alimentation en eau potable d'une large partie du territoire.



Fin des travaux de renaturation à Baudreix–Mirepeix

4 ha renaturés en amont du champ captant de Baudreix

Les travaux de renaturation engagés sur les parcelles de la commission syndicale de Baudreix–Mirepeix se sont achevés fin 2024 avec des plantations participatives ayant mobilisé groupes scolaires et citoyens. Ce projet a permis de restaurer un espace naturel en amont du champ captant de Baudreix, dans une logique de préservation de la ressource (nappe d'accompagnement du gave de Pau) et de sensibilisation du public aux enjeux de l'eau.



Plantation forestière



Plantation participative



Signalétique pédagogique

LES FAITS MARQUANTS

Installation de trackers solaires bifaces

Dans le cadre de sa stratégie en faveur de la transition énergétique, PYREN'EAU a équipé deux de ses sites – la Maison de l'Eau et l'usine de Burosse-Mendousse – de trackers solaires bifaces. Ce projet s'inscrit dans le plan d'investissements concessifs. Les dispositifs permettent d'optimiser la production d'énergie renouvelable en suivant la trajectoire du soleil et en captant la lumière sur leurs deux faces.



Tracker solaire de Burosse-Mendousse

Les 3 trackers bifaces sont chacun dotés d'une surface de 117 m² de panneaux photovoltaïques, pour une puissance unitaire de 22 kWc.

Ils sont opérationnels depuis le 23 août.



Trackers solaires de Buros

LES FAITS MARQUANTS

L'offre pédagogique toujours en plein essor

En 2024, l'offre pédagogique de la Maison de l'Eau poursuit sa dynamique de croissance, avec une fréquentation en hausse de tous les publics. Depuis septembre 2024, 3 nouveaux parcours thématiques sont proposés aux écoles, permettant d'approfondir certaines notions liées notamment à la biodiversité et au changement climatique. Cette diversification de l'offre pédagogique renforce l'attractivité de la visite et son intérêt éducatif.

Au total, 806 élèves ont été accueillis dans le cadre de visites guidées, soit une progression de 20 % par rapport à 2023. La majorité des groupes est composée d'élèves de 6 à 11 ans, témoignant d'un fort intérêt des écoles primaires pour cette découverte du cycle de l'eau. Comme les années précédentes, les visites scolaires se concentrent sur le premier semestre.

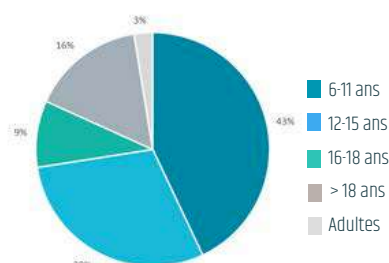
L'année 2024 marque également une hausse significative de la fréquentation du grand public, avec 15 visites recensées contre 12 en 2023. Cette progression confirme l'attrait croissant de la Maison de l'Eau au-delà du cadre scolaire.



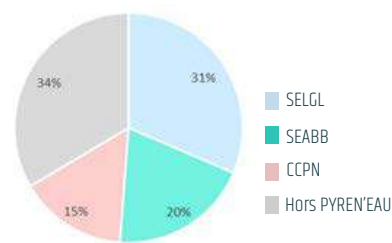
**43 visites
en 2024
1070 visiteurs**



Un public essentiellement scolaire en provenance de tout le Béarn



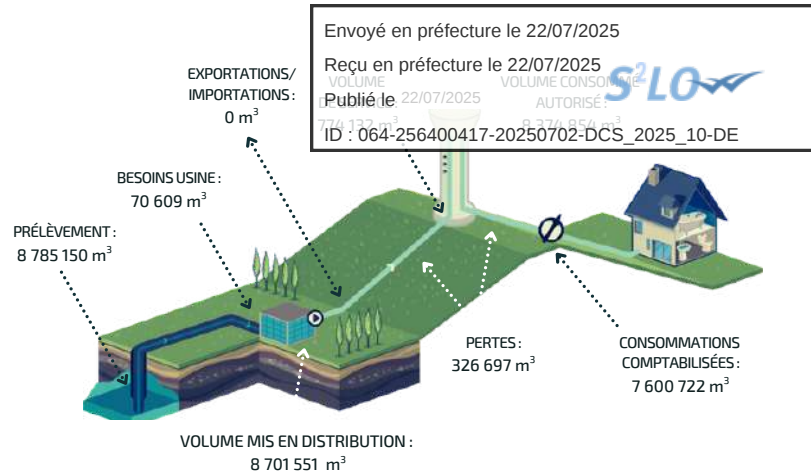
Répartition par âge des visiteurs



Répartition par secteurs

Infos & réservation sur www.pyreneau.fr/maison-de-leau/

SYNTHESE ANNUELLE DES INDICATEURS



Critère	Unité	2023	2024
RESSOURCE			
Volume prélevé	m3	8 874 830	8 785 150
Indice de protection de la ressource	%	100 %	100 %
PRODUCTION			
Volume produit	m3	8 655 607	8 701 551
Ratio consommation énergétique	kW/m3	0,44	0,45
RESEAU			
Linéaire	kml	170,3	170,3
Connaissance du réseau	Pts/95	90	90
Rendement	%	97,1	96,2
Indice volumes non consommés	m3/km/j	16,9	17,7
Indice linéaire de pertes en réseau	m3/km/j	4,1	5,3
Renouvellement	km	0	0
STOCKAGE			
Volume stockage	m3	22 150	22 150
Volume de service	m3	796 106	774 132
CONSOMMATION			
Volume vendu	m3	7 607 174	7 600 722
QUALITÉ (ANALYSES ARS)			
Bactériologique	Nbre analyse/conformité	37 / 100%	47 / 100%
Physico-chimique	Nbre analyse/conformité	37 / 100%	48 / 100%
TARIFS ET RECETTES			
Part syndicale	€ / m3	0,2100 / 0,2200	0,2200
Recette syndicale	€	1 662 506,48	1 700 622,47
Part délégataire	€ / m3	0,2148 / 0,1850	0,1925
Recette délégataire	€	1 502 110,53	1 470 128,28

LE SERVICE PUBLIC

Garantir en toutes circonstances l'alimentation de 117 580 habitants en eau potable de qualité l'Eau des Pyrénées

Produire et acheminer de l'eau potable 365 j/an et 24 h/24 : tel est le défi quotidiennement relevé par PYREN'EAU, le Syndicat de l'Eau des Pyrénées, et par son délégataire grâce à :

- des usines capables de produire au-delà des besoins au cas où elles devraient secourir un autre secteur de distribution
- des interconnexions et un maillage du réseau qui permettent à l'eau d'emprunter plusieurs chemins en cas de travaux, rupture de canalisation ou production insuffisante
- des équipements, pompes, automatismes, fiables et souvent doublés
- des investissements suffisants pour entretenir tous ces ouvrages et les moderniser lorsque cela est nécessaire.

Pour cela, PYREN'EAU développe et adapte continuellement sa politique d'investissement et fait appel aux entreprises les plus performantes pour y répondre. En tant que délégataire du Syndicat depuis 2011, avec un contrat reconduit jusqu'en 2034, la SAUR exploite les installations, assure leur bon fonctionnement et apporte son expertise pour optimiser sans cesse le Service public de l'eau.

PYREN'EAU, PRODUCTEUR D'EAU DES PYRÉNÉES DEPUIS 1963

Historiquement, la première eau produite par PYREN'EAU a été captée dans le piémont pyrénéen pour secourir les territoires du nord-est Béarn, alors alimentés en eau par des nappes superficielles souffrant épisodiquement d'un manque d'eau.



Ce modèle inclusif, durable et responsable s'est révélé efficace au fil des années et a conduit au développement exponentiel du territoire du Syndicat.

Cette évolution s'est accompagnée de la recherche de nouvelles ressources : d'abord une prise d'eau en rivière, l'Ouzom, puis la nappe alluviale du Gave de Pau et enfin la nappe profonde des Sables Infra-Molassiques, toutes alimentées par des eaux issues du massif pyrénéen.

Qu'elle soit vive, karstique ou d'âge multimillénaire, l'Eau des Pyrénées irrigue tout le territoire de PYREN'EAU et continuera de constituer sa meilleure ressource dans les prochaines décennies.

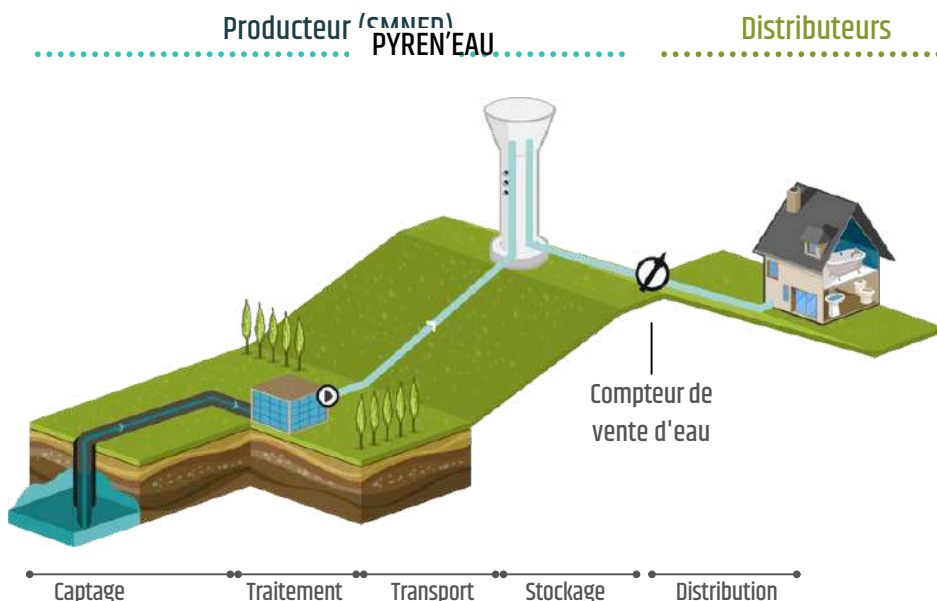
Sa qualité naturelle et sa préciosité imposent la mise en œuvre d'actions de préservation, de sensibilisation et de gestion raisonnée qui sont au cœur de la mission du Syndicat de l'Eau des Pyrénées.

***Eau(x) des Pyrénées,
qualité & solidarité***

Les compétences du Syndicat

PYREN'EAU est une collectivité territoriale dont la compétence est de produire de l'eau potable. Il gère l'ensemble des étapes du captage, du traitement, du transfert et du stockage de l'eau potable. Cette eau est ensuite acheminée chez les abonnés par les cinq Distributeurs adhérents.

Cheminement de l'eau
du captage au robinet



Le Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau a été créé le 5 juin 1963 par arrêté préfectoral.

L'article 2 de l'arrêté fixe ses objectifs :

- L'étude, l'extension et l'exploitation des ouvrages généraux d'amenée intéressant tous les syndicats
- La coordination de l'exécution et de l'exploitation des ouvrages de distribution des Syndicats Intercommunaux intéressés.

En 2023, le SMNEP est devenu PYREN'EAU.

Son rôle principal consiste à mutualiser les moyens et assurer la solidarité entre les territoires pour l'approvisionnement en eau potable de qualité.

Afin de tenir compte de son évolution, le Syndicat dispose des compétences suivantes :

- Recherche et étude de nouvelles ressources
- Production d'eau potable et préservation de la ressource
- Transport et stockage d'eau potable (jusqu'au compteur de vente d'eau faisant la limite patrimoniale avec les Distributeurs)
- Sécurisation de l'approvisionnement en eau (interne ou externe vers les collectivités limitrophes)
- Animation pédagogique et communication (sensibilisation du public aux grand et petit cycles de l'eau)
- Production et vente d'énergies renouvelables issues des équipements du Syndicat.

Afin de refléter plus clairement ses missions de production d'eau potable, le Syndicat a officiellement pris le nom de PYREN'EAU en 2023, à la suite d'une décision de son Comité syndical.

Le territoire desservi

PYREN'EAU gère la production d'eau potable pour cinq collectivités réparties sur les trois départements, Pyrénées-Atlantiques, Gers et Hautes-Pyrénées.

Les principales caractéristiques de ces collectivités sont données dans le tableau suivant :

COLLECTIVITÉ	NBRE DE COMMUNES*	POPULATION**
CC Pays de Nay	24	28 991
SEA Béarn Bigorre	72	32 389
SE Luy Gabas Lées	92	44 317
SIE Bassin Adour Gersois	10	2 100
CA Tarbes Lourdes Pyrénées	1	2 400
TOTAL	199	110 197

Tab. 1 : Données générales des syndicats de distribution

(*) communes pour lesquelles PYREN'EAU assure la production d'eau potable. Il est à noter que le SIEBAG et la CCPN assure aussi directement cette compétence pour certaines communes

(**) population légale en vigueur à compter du 1er janvier 2024. Données issues de l'INSEE

PYREN'EAU dessert 110 197 habitants en eau potable à l'intérieur de son territoire.

Certains syndicats distributeurs vendent de l'eau à l'extérieur du territoire de PYREN'EAU :

- SEA Béarn Bigorre : 25 402 m³ vendus à la commune de Vidouze (65), 3 960 m³ vendus à la commune de Sanous (65) et 8 407 m³ vendus à la commune de Lahitte-Toupière (65).

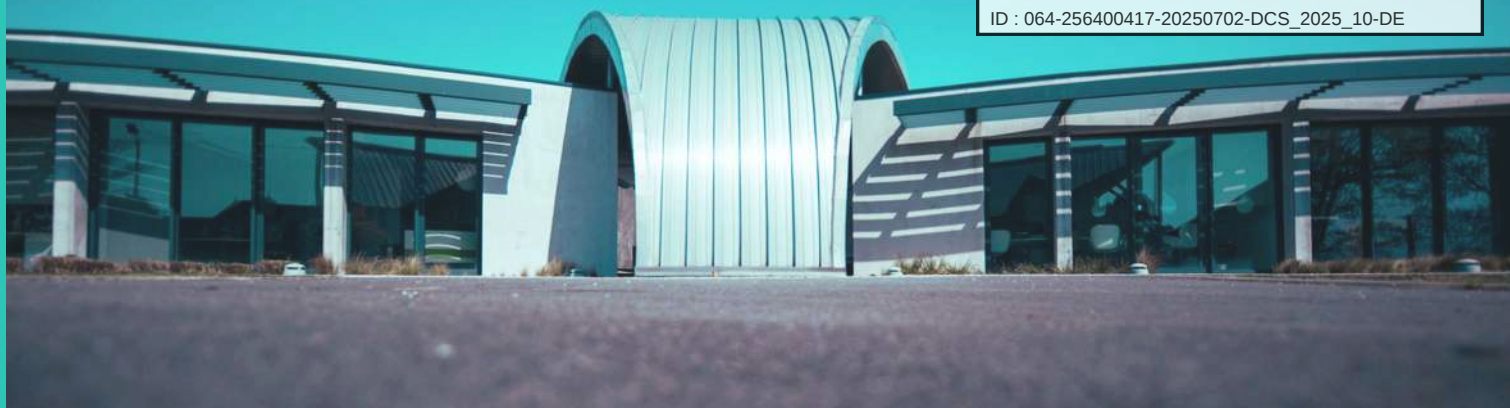
Il convient aussi de comptabiliser les ventes d'eau en gros au niveau des interconnexions :

- VERMILLON : 628 m³
- SIAEP de Tarbes Nord : 180 000 m³
- SIEBAG : 73 692 m³
- SMEP Jurançon : 1 018 m³

ce qui représente pour 2024, un volume de **331 979 m³** vendus en dehors du périmètre du syndicat. En se basant sur 120 litres consommés par jour et par habitant, et sans compter les consommations non domestiques, on peut estimer que les ventes d'eaux extérieures ont alimenté 7 383 habitants supplémentaires. La population totale desservie par l'eau de PYREN'EAU peut donc être évaluée à **117 580** habitants.

La solidarité est inscrite dans l'ADN du Syndicat depuis ses origines. Elle s'est manifestée à deux reprises au cours des dernières années, d'abord avec le Syndicat de Tarbes Nord puis avec l'interconnexion avec la commune d'Ossun en 2022.





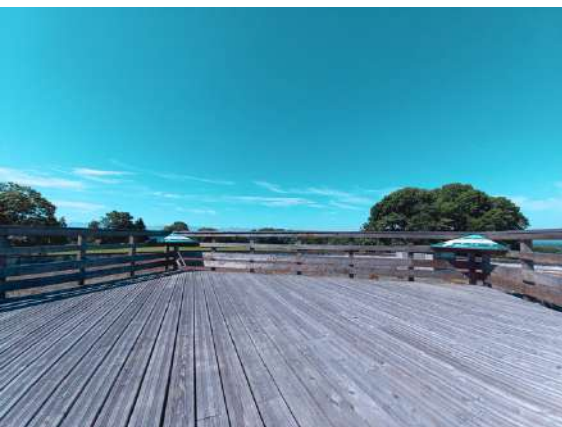
La Maison de l'Eau

Le siège du Syndicat est établi sur la commune de Buros depuis 2011, au cœur de son territoire, dans un bâtiment architectural adossé à deux réservoirs de la collectivité.

Ce lieu moderne entièrement dédié à l'eau est constitué de trois bâtiments :

- Accueil-administration : lieu d'accueil, de gestion administrative et technique. Il accueille les réunions du Comité Syndical
- Espace pédagogique : lieu destiné à sensibiliser les scolaires et le grand public aux thématiques en lien avec l'eau potable et le changement climatique
- Bâtiment d'exploitation, constitué d'une station de surpression, de réservoirs de stockage et d'un local dédié à l'exploitant.

Depuis 2020, le site s'est enrichi d'un parcours pédagogique extérieur comprenant un sentier d'une centaine de mètres équipé de totems, de décorations murales, d'une plate-forme aménagée sur le toit d'un réservoir avec des tables d'orientation ainsi que d'un espace didactique "microforêt" planté en 2021 et 2022 avec des scolaires.



L'équipe de PYREN'EAU

En 2024, le Syndicat est constitué de cinq Distributeurs.

L'arrêté interdépartemental du 10 juillet 2024 en détaille la représentativité :

DISTRIBUTEUR	REPRÉSENTATIVITÉ
CATLP	1 délégué titulaire 1 délégué suppléant
CC Pays Nay	5 délégués titulaires 3 délégués suppléants
SEA Béarn Bigorre	6 délégués titulaires 3 délégués suppléants
SE Luy Gabas Lées	6 délégués titulaires 3 délégués suppléants
SIE Bassin Adour Gersois	1 délégué titulaire 1 délégué suppléant

Représentativité des distributeurs dans PYREN'EAU

Le Comité Syndical est constitué des personnes suivantes :

- Président : Monsieur Didier LARRAZABAL (Maire de Pontacq ; SEA Béarn Bigorre)
- Vice-Présidents : Messieurs Gilles BRUNET (Caubios-Loos, SE Luy Gabas Lées), Alain TREPEU (Maire de Soumoulou, SEA Béarn Bigorre) et Marc CANTON (Maire d'Asson, CC Pays de Nay)
- Délégués titulaires : Francis BOREDENAVE (Ossun), Jean-Luc BUFFALAN (Tarsac), Pascal CABANNE (Pardies-Piétat), Alain CAPERET (Montaut), Frédéric CAYRAFOURCQ (Saint-Armou), Michel CUYAUBE (Sévignacq), Jean-Jacques LAFFITTE (Arthez-d'Asson), Dominique LAGAHE (Montaner), Gérard LOCARDEL (Bouillon), Stéphanie MARQUEZ (Ibos), Alain PERSONNE (Artigueloutan), André POUBLAN (Montardon), Laurence SENTAURENS (Sauvagnon), Jean-Philippe TRUCO (Aurions-Idernes), Hubert VIGNAU (Angaïs)
- Délégués suppléants : Bernard BAGET (Boeil-Bezing), Marc BERGORRE (Lamarque-Pontacq), Michel CAZET (Saint-Abit), Jean-Michel DESSÉRÉ (Lembeye), Francis LABAT (Boueil-Boueilho-Lasque), Jean-Michel PATAcq (Ger), Isabelle PEGUILHE (Mazerolles), Jean PÉRÉ (Pontacq), Jean-Bernard PEYHORGUE (Bruges-Capbis-Mifaget), Etienne REON (Castelnave), Max TUCOU (Serres-Castet).



**En 2024,
le Comité Syndical s'est réuni 5 fois
pour une dizaine d'heures de débats
et 35 délibérations.**

Le Comité Syndical s'est réuni aux dates suivantes :

- 6 mars
- 10 avril
- 26 juin
- 16 octobre
- 11 décembre.

L'équipe de PYREN'EAU

Agents du Syndicat :

- Directeur : Monsieur Olivier ROLIN, Ingénieur principal Territorial
- Directrice adjointe : Madame Hélène IRIGOIN-BERNADET, Ingénieur Territorial
- Technicien Eau potable : Monsieur Jacques-Antoine PACLIN, Agent de maîtrise principal
- Assistante administrative : Madame Carole PAILLÉ, Rédactrice contractuelle (CDD 3 ans)



Olivier ROLIN
Directeur



Hélène IRIGOIN-BERNADET
Directrice adjointe



Jacques-Antoine PACLIN
Technicien Eau potable



Carole PAILLÉ
Assistante et rédactrice

Le mode de gestion du service : la DSP

L'exploitation du service de production d'eau potable est assurée par l'entreprise SAUR dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public effectif depuis le 1^{er} juin 2023 pour une durée de 11 ans.

Ce nouveau contrat présente des avancées majeures au regard du précédent avec notamment :

- **Baisse de 14% du tarif délégataire**

- **Diminution des pertes en eau** des usines et sur le réseau (objectif rendement de réseau de 95.4% en fin de contrat)

- **Amélioration des performances énergétiques du service** avec une diminution de la consommation énergétique de 5% sur la durée du contrat

- **Certification du service** : ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001, ISO 50001

- Réalisation d'un audit sur la sécurité des systèmes d'information par un organisme extérieur

- Déploiement de l'**hypervision** permettant une visualisation en temps réel du service

- **Renouvellement des équipements hydrauliques, électriques et électromécaniques** à hauteur de 1,6 million d'euros sur la durée du contrat

- Création d'un stock de pièces dédié au service

- Réalisation d'**investissement concessif** sur la durée du contrat portant notamment sur :

- Mise en œuvre de 3 trackers solaires,
- Vidéosurveillance sur l'ensemble des sites
- Mise en place de serrures électroniques,
- Audit technique des sites,
- Mise en place de sondes mobiles de suivi de chlore, analyses chlore
- Mise en place de sondes pression des points de livraison
- SIG en temps réel
- Mise en place d'appareils de régulation etc.

Dans le cadre de ce nouveau contrat, les prestations suivantes sont à la charge du délégataire :

- Le droit exclusif pour le Délégué d'assurer les services publics de production d'eau potable à l'intérieur du périmètre
- Le fonctionnement, la surveillance, l'entretien et la maintenance des installations et ouvrages du service
- Le fonctionnement, l'entretien, la maintenance et le renouvellement des équipements de télésurveillance des compteurs et des capteurs et sondes permettant le suivi de la qualité de l'eau
- Le renouvellement des matériels tournants, des accessoires hydrauliques et des équipements électromécaniques des réseaux
- L'amélioration de la connaissance patrimoniale, notamment au travers de la structuration d'un système d'informations géographique et la mise en place d'une base de données des opérations de maintenance
- La tenue à jour des plans et de l'inventaire technique des immobilisations
- La transmission de la donnée relative au service à la Collectivité afin de faciliter l'accomplissement du contrôle par cette dernière
- L'obligation de fournir à la Collectivité les renseignements et conseils relatifs aux ouvrages et au fonctionnement du service.

LA RESSOURCE EN EAU

PYREN'EAU dispose de différentes ressources en eau : sources de montagne, prise d'eau en rivière, forages en nappe alluviale et dans la nappe des Sables Infra-Molassiques.

En fonction de son origine et de son âge, l'eau prélevée peut nécessiter un traitement avant sa mise en distribution. Pour cela, le Syndicat dispose de 4 usines de traitement. L'eau est ensuite stockée dans 9 réservoirs et 3 châteaux d'eau d'une capacité totale de 22 150 m³, avant d'alimenter les 5 collectivités adhérentes.



Des ressources diversifiées et complémentaires

Les eaux superficielles et nappes libres

Source d'Aygue Nègre

Source karstique située dans la vallée de l'Ouzom qui mène au col du Soulor.

Le bassin versant d'Aygue Nègre s'étend sur environ 16 km² et comprend notamment le pic du Monbula, le pic de l'Estibette et, le soum de Granquet. L'eau qui s'infiltre dans le réseau karstique ressort de manière diffuse au niveau de la chambre de captage. L'ouvrage, réalisé en 1960, se situe à 615 mètres d'altitude.

L'eau captée est d'excellente qualité et ne nécessite qu'une simple chloration avant d'être distribuée.



Source d'Aygue Blanche

Source karstique émergeant au pied d'une falaise calcaire dans la vallée de l'Ouzom sur le versant opposé à Aygue Nègre.

L'ouvrage de captage situé à 620 mètres d'altitude a été réalisé en 1967. Le bassin versant qui alimente la résurgence s'étend sur 15 km² ; il est compris entre le Pic Durban, le Pic Angoustise, le Soum de Quiala et le Moule de Jaout.

En ce point aussi, la qualité de l'eau ne nécessite qu'une simple chloration.



Prise d'eau dans l'Ouzom

Le Syndicat dispose depuis 1976 d'une prise d'eau en rivière, sur la rive droite de l'Ouzom en aval du village d'Arthez-d'Asson. Le bassin versant collecté s'étend sur une superficie de 102 km² ; il est délimité à l'Ouest par la vallée d'Ossau, à l'Est par le val d'Azun et au Sud par les cols de l'Aubisque et du Soulor.

Du point de vue qualitatif, l'eau pompée dans le cours d'eau présente une bonne qualité chimique mais une mauvaise qualité bactériologique, ainsi qu'une turbidité excessive. Il est donc nécessaire de traiter l'eau avant sa mise en distribution (coagulation, floculation, décantation, filtration, désinfection).



Forages de Baudreix

Le forage F1 mis en service en 2006 capte la nappe d'accompagnement du Gave de Pau, principalement rechargée par l'infiltration des eaux de pluie et les eaux du gave de Pau. Même si le gave reste un milieu sensible aux pollutions, son important débit garantit un fort pouvoir de dilution et ainsi une bonne qualité de l'eau pompée par le forage.

Afin de sécuriser le captage, une station d'alerte a été mise en fonctionnement en 2009 ; elle permet de détecter un épisode de pollution et ainsi d'arrêter le forage.

En 2017, deux nouveaux forages F2 et F3 ont été réalisés sur le même site, afin de substituer 4 autres forages de Bordes.



Des ressources diversifiées et complémentaires

Les nappes profondes

Forages de Lespielle et Simacourbe

Anciens forages agricoles réhabilités en ouvrages AEP en 2009, les forages de Lespielle et de Simacourbe captent la nappe des Sables Infra-Molassiques (SIM) à une profondeur comprise entre 300 et 500 mètres. Compte-tenu du gradient géothermique, l'eau brute pompée présente une température d'environ 25°C.

Du point de vue chimique, l'eau est pauvre en oxygène et contient de l'hydrogène sulfuré et de l'ammoniaque.

L'eau brute est ensuite acheminée vers la station de Lespielle où elle est rendue potable.



Forage de Lalongue

Mis en service en 2005, ce forage capte la nappe des SIM à une profondeur de 331 mètres sous la surface, dans les mêmes conditions que celles des forages de Lespielle et Simacourbe. L'eau brute présente les caractéristiques suivantes :

- Température avoisinant les 24°C
- Faible teneur en oxygène
- Présence d'hydrogène sulfuré et d'ammoniaque.

Un traitement physico-chimique est donc nécessaire avant mise en distribution.



Forage de Burosse-Mendousse

Le forage, créé en 1980, capte l'aquifère des SIM entre 491 et 528 mètres de profondeur. Cette ressource était initialement exploitée par le SIAEP de Garlin ; lors de l'adhésion de ce Syndicat au SMNEP, le forage et l'ouvrage de traitement ont été confiés au Syndicat Mixte.

Du point de vue qualitatif, l'eau pompée présente les paramètres suivants :

- Température comprise entre 25 et 29°C
- Turbidité
- Ammonium
- Présence de fer constatée de façon épisodique.

La station située à proximité du forage traite l'eau de manière à la rendre conforme à la réglementation.



Des ressources diversifiées et complémentaires

Prélèvements

Le Tableau ci-après fait ressortir les volumes prélevés par ressource pour l'année 2024 :

RESSOURCE	NATURE	DATE DE MISE EN SERVICE	DATE AP	Qnominal (m3/h)	PRÉLÈVEMENT 2023 (m3)	PRÉLÈVEMENT 2024 (m3)	VARIATION
Aygue Nègre	source de montagne	01/01/1960	20/12/2012	300	4 134 016	4 116 619	-0,4%
Aygue Blanche	source de montagne	01/01/1960	30/01/2019	300			
Arthez-d'Asson	prise d'eau en rivière	01/01/1976	20/12/2012	750	310 503	293 780	-5,4%
Baudreix F1	nappe alluviale	27/10/2006	09/11/2018	180	1 027 038	920 624	-10,4%
Baudreix F2	nappe alluviale	15/11/2017	09/11/2018	240	1 006 773	793 182	-21,2%
Baudreix F3	nappe alluviale	15/11/2017	09/11/2018	270	1 096 665	1 343 541	22,5%
Lespielle	nappe profonde	02/05/2009	07/05/2008	200	232 901	307 450	32%
Simacourbe	nappe profonde	02/05/2009	07/05/2008	200	197 893	266 243	34,5%
Lalongue	nappe profonde	22/04/2005	27/06/2006	200	717 600	628 596	-12,4%
Burousse-Mendousse le Prince	nappe profonde	01/01/1980	04/01/2011	50	151 441	115 115	-24%
TOTALUX				2 325	8 874 830	8 785 150	-1%

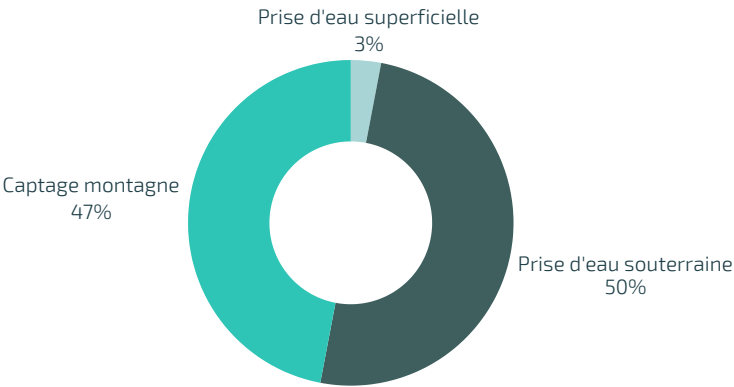
AP : Arrêté Préfectoral

Tab. 3 : Volumes prélevés

Le volume des Aygues est globalisé. PYREN'EAU a engagé des travaux en mai 2021 pour dissocier chaque arrivée, conformément aux dispositions instaurées par l'arrêté interdépartemental du 30 janvier 2019.

De façon globale, l'origine de l'eau prélevée sur le syndicat se répartit de la manière suivante :

Graphique 1 - Répartition des prélèvements par type de ressource



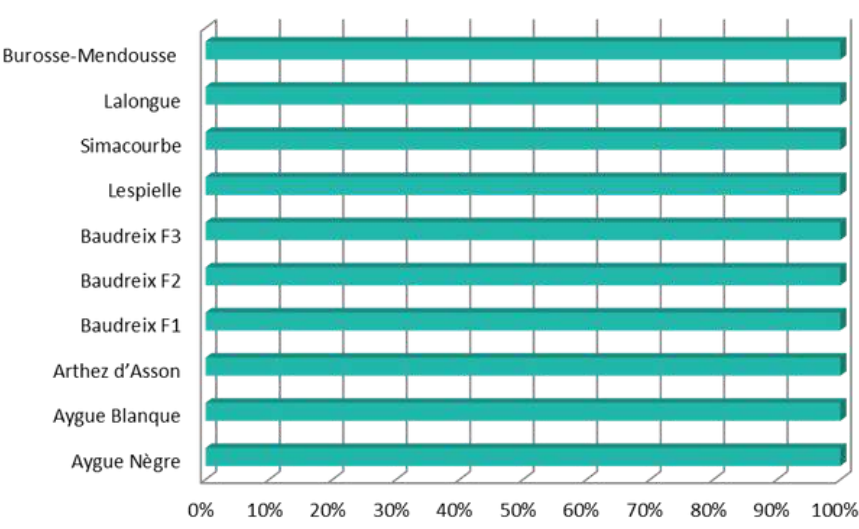
La protection des captages

Indice de protection

La protection de la ressource s'avère être un point important pour garantir la distribution d'une eau propre à la consommation. Afin de pouvoir quantifier cette protection, il est possible d'identifier l'avancement de la procédure selon les codes suivants (Cf. Arrêté du 2 mai 2007) :

- 0% : aucune action
- 20% : études environnementale et hydrogéologique en cours
- 40% : avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% : dossier déposé en préfecture
- 60% : arrêté préfectoral
- 80% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- 100% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Graphique 2 -
Avancement de la
protection de la ressource



La valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable, est de **100%** pour PYREN'EAU.

Dates des arrêtés préfectoraux de chaque ressource :
Aygue Nègre : 20/12/2012, Aygue Blanche : 30/01/19, Arthez-d'Asson : 27/11/2012, Baudreix F1, F2, F3 : 09/11/2018, Lespielle : 07/05/2008, Simacourbe : 07/05/2008, Lalongue : 27/06/2006, Burosse-Mendousse : 04/01/2011.

NB : le périmètre de protection immédiate de la source d'Aygue Blanche n'ayant pas pu faire l'objet d'une acquisition ou d'une convention de gestion conformément au Code de la santé publique, l'arrêté préfectoral du 27 novembre 2023 a conduit à la cessibilité et a emporté transfert de gestion de dépendances du domaine public de la commune de Louvie-Juzon au bénéfice du Syndicat

La protection des captages

Plan de vulnérabilité

L'article R1321-23 du code de la santé expose : « Pour les installations de production et les unités de distribution d'eau desservant une population de plus de 10 000 habitants, la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau réalise régulièrement une étude caractérisant la vulnérabilité de ses installations de production et de distribution d'eau vis-à-vis des actes de malveillance et la transmet au Préfet ». Afin de se conformer à ses obligations, le SMNEP a transmis son plan de vulnérabilité le 22 juin 2012 aux services de la préfecture.

L'actualisation du plan de vulnérabilité prévue en 2020 a conduit le SMNEP à s'engager dans la réalisation de son Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE). Cette étude a été réalisée entre octobre 2020 et mars 2023.



Exercice de gestion de crise

Afin de tester et améliorer la gestion du service en cas d'épisode de crise (pollution, tempête etc.), PYREN'EAU et la SAUR se sont engagés depuis 2010 dans un exercice annuel de gestion de crise.

Les services de l'ARS, de la Préfecture et le SDIS sont souvent associés à ces tests.

En 2024, un exercice de gestion de crise a été réalisé le 4 juin. Il visait à simuler une crue du Lées entraînant un risque d'inondation du forage de Lespielle et l'impossibilité d'accéder à l'usine. Au regard des risques de dégradation de la qualité de l'eau, la production aurait dû être arrêtée et des palettes d'eau auraient été livrées sur les communes concernées par la rupture d'alimentation.

LA GESTION DU PATRIMOINE DES OUVRAGES AFFERMÉS

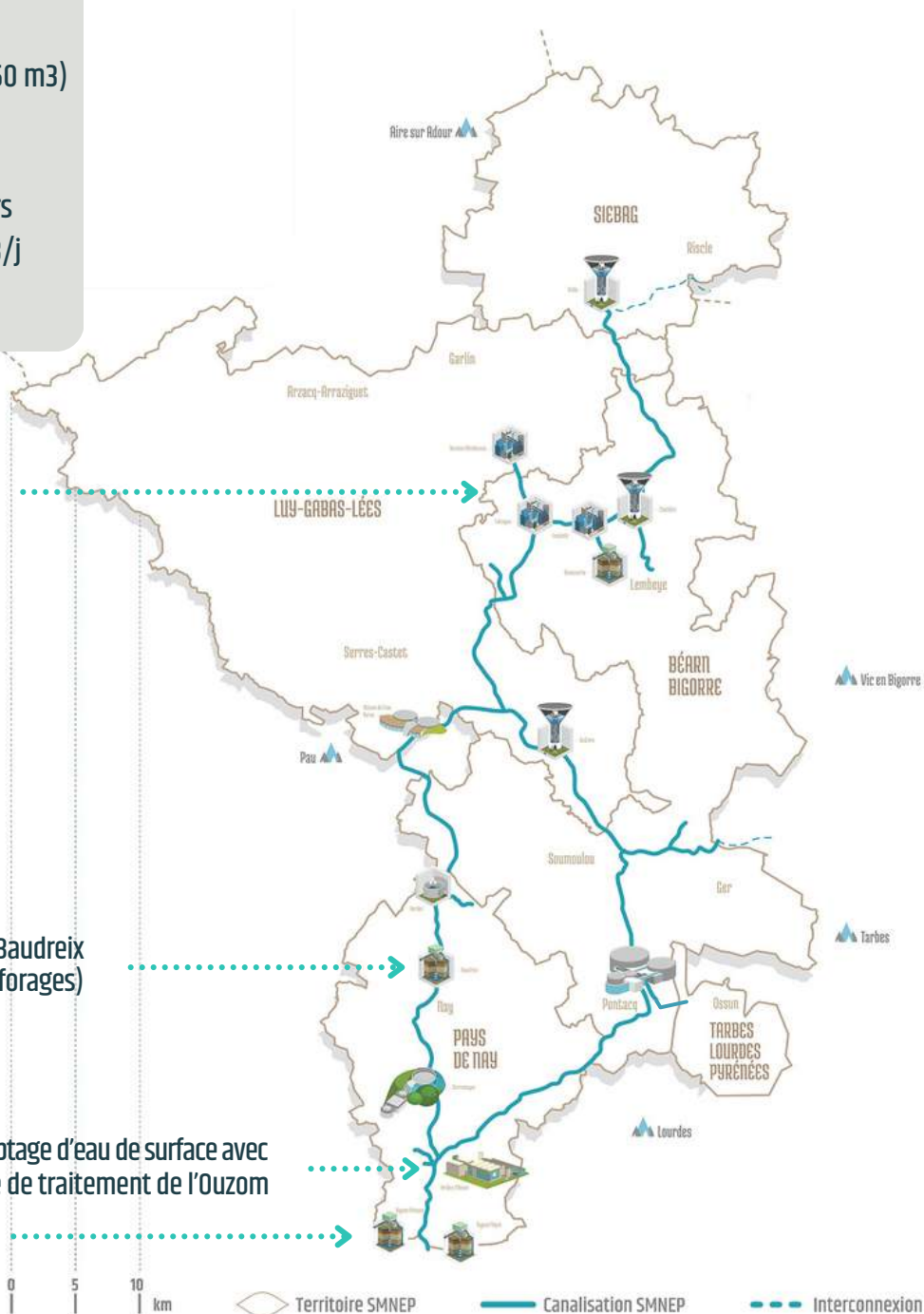
4 usines de production
2 stations de chloration
2 stations d'alerte et de surveillance
12 réservoirs (capacité de stockage de 22 250 m³)
2 stations de surpression
170,3 km de réseau
52 compteurs de vente vers les distributeurs
Capacités maximales autorisées : 51 200 m³/j
selon arrêté de DUP

Les forages profonds
dans les Sables Infra-Molassiques
du Nord-Est Béarn (4 forages)

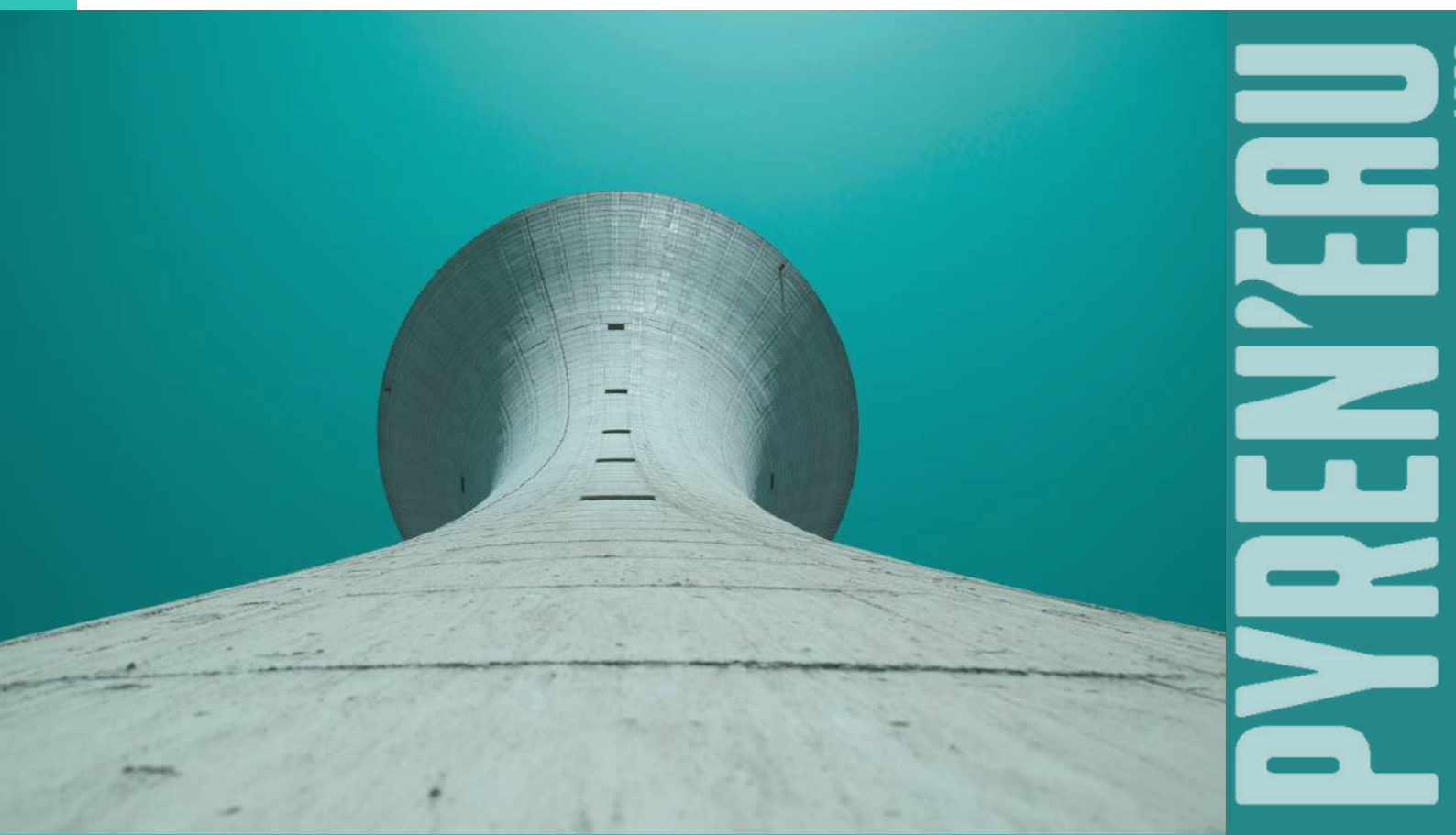
Le champ captant de Baudreix
(3 forages)

Le captage d'eau de surface avec
usine de traitement de l'Ouzom

Les sources de montagne
des Aigues



LA PRODUCTION D'EAU POTABLE



Le traitement

Chaque ressource peut nécessiter un traitement plus ou moins complexe en fonction de la qualité de l'eau brute. Afin de rendre l'eau potable (au sens de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites de qualités des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine), PYREN'EAU dispose des ouvrages suivants :

Station de Calibet

Depuis chaque chambre de captage (Aygue Blanche et Aygue Nègre), une canalisation en DN 300 Acier achemine l'eau à la station de Calibet. Compte-tenu des caractéristiques physico-chimiques de l'eau, seule une désinfection au chlore gazeux y est effectuée avant départ vers les réservoirs de Pontacq.

A noter que l'on fonctionne ici à environ 20 bars de pression (Cf. dénivelé entre le captage et Calibet).



Usine d'Arthez-d'Asson

Créée en 1976, l'usine d'Arthez-d'Asson se compose d'une station de pompage (prise d'eau dans l'Ouzom d'une capacité nominale de 500 m³/h) et d'une station de traitement (coagulation, floculation, décantation, filtration, désinfection). L'eau brute présente des fortes variations de turbidité au cours de l'année. De ce fait, l'apport de coagulant - floculant (chlorure ferrique et alginat) est asservi à un turbidimètre placé en entrée.

L'eau passe ensuite par un décanteur puis par un filtre à sable. Une désinfection au chlore gazeux vient finaliser le traitement avant refoulement vers les réservoirs de Pontacq.

Un rétro-lavage air/eau permet d'éviter le colmatage des filtres.

Les sous-produits générés sont traités depuis 2013.



Station de Bordes

L'eau des forages de Baudreix est acheminée vers la station de Bordes, où elle passe par une première bache de stockage, dont le rôle est de piéger les sables aspirés par les pompes des forages.

Le traitement de la station consiste en une simple chloration. L'eau est ensuite refoulée vers les 3 réservoirs de Buros (10 000 m³).



Le traitement

Usine de Lespielle

La station de Lespielle, mise en service le 2 mai 2009, traite les eaux des forages de Simacourbe et de Lespielle. Compte tenu de la composition physico-chimique de l'eau brute, les objectifs sont les suivants :

- Diminuer les concentrations en hydrogène sulfuré et ammonium
- Augmenter la teneur en oxygène dissous
- Arriver à l'équilibre calco-carbonique
- S'assurer de l'absence de goût et d'odeur.



Pour cela, l'eau passe dans des tours de pulvérisation, où un flux d'air à contre-courant permet d'une part d'oxygéner l'eau et d'autre part de faire dégazer l'hydrogène sulfuré. Ce gaz est ensuite traité à l'extérieur par voie biologique.

Une deuxième étape de chloration au break-point permet d'éliminer l'ammonium. Après réajustement du pH, l'eau est envoyée vers les skids d'ultrafiltration qui ont pour rôle d'arrêter les éventuels éléments dissous (seuil de coupure à 0,1 µm).

Afin d'éviter le colmatage des membranes, des rétro-lavages (eau/acide/soude) sont fréquemment réalisés. Les eaux de lavage sont ensuite envoyées vers une lagune (décantation et rôle tampon) avant d'être rejetées au milieu naturel. Une désinfection au chlore gazeux est réalisée avant que l'eau ne soit refoulée au réservoir sur tour de Castillon. Ce château d'eau dessert le SEA Béarn Bigorre et le château d'eau de Viella, qui alimente à son tour les Syndicats du Bassin Adour Gersois et du Luy Gabas Léés.

Usine de Lalongue

Cette station de traitement a été inaugurée le 2 avril 2005. L'eau du forage de Lalongue présente les mêmes caractéristiques que celle de Lespielle (même aquifère).

Le traitement est donc similaire :

- Passage en entrée dans une tour de pulvérisation (oxygénation et élimination de l'hydrogène sulfuré)
- Chloration au break-point (élimination de l'ammonium)
- Ajout éventuel de polymère
- Filtration sur charbon actif
- Désinfection au chlore gazeux
- Traitement biologique de l'air
- Décantation des eaux de lavage dans des lagunes



Usine de Burosse-Mendousse

Afin de traiter l'eau brute issue du forage de Burosse-Mendousse, l'usine située à proximité est constituée des filières suivantes :

- Passage dans un filtre à pouzzolane, avec un flux d'air à contre-courant (oxygénation et déferrisation),
- Filtration sur sable (abattement de la turbidité),
- Désinfection au chlore gazeux.



Le traitement

Besoin en eau des usines

Les besoins en eau des différentes usines d'eau potable du syndicat pour le nettoyage des filtres, des bâches de stockage etc. sont identifiés dans le tableau ci-dessous :

USINE	VOLUMES 2024 (m³)
Arthez-d'Asson	34 182
Lespielle	33 084
Lalongue	2 530
Burosse-Mendousse	813
TOTAL	70 609

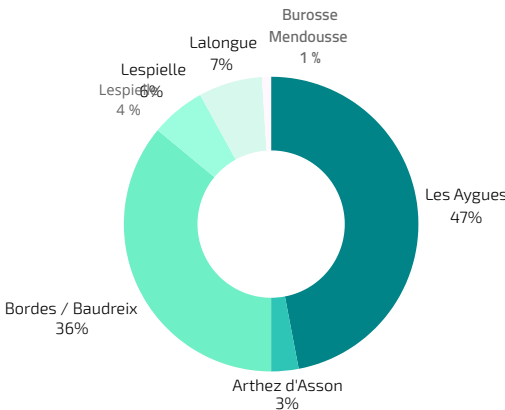
Tableau 4 : Besoin en eau des usines

Les volumes produits

NOM	DATE DE MISE EN SERVICE	CAPACITÉ NOMINALE (m³/h)	DÉBIT MOYEN 2024 (m³/h)	PRODUCTION 2023 (m³)	PRODUCTION 2024 (m³)	VARIATION 2023/2024
Les Aygues	01/01/1960	600	470	4 134 016	4 116 619	-0,4%
Arthez-d'Asson	01/01/1976	500	27	212 412	232 284	9,4%
Bordes	01/01/1985	524	357	3 149 742	3 124 058	-0,8%
Lespielle	02/05/2009	400	58	359 687	512 096	42,4%
Lalongue	22/04/2005	200	69	647 768	605 314	-6,6%
Burosse-Mendousse le Prince	01/01/1980	50	13	151 982	111 180	-26,8%
TOTAUX				8 655 607	8 701 551	0,5 %

Tableau 5 : Volumes produits

Graphique 3 - Répartition des volumes produits par unité de production



Performances des stations de production

Consommation énergétique

STATION	CONSO ELECTRIQUE 2024 (Kwh)	RATIO 2024 (kWh/m ³)	RATIO 2023 (kWh/m ³)
Station de Calibet	59 932	0,01	0,01
Station d'Arthez- d'Asson	304 268	1,31	1,37
Station de Bordes	1 857 438	0,59	0,62
Station de Lespielle	750 069	1,46	1,25
Station de Lalongue	809 562	1,34	1,36
Station de Burosse- Mendousse	144 355	1,30	1,35
TOTAUX	3 925 624	0,48	0,44

Tab. 6 - Répartition des consommations énergétiques par station

Sur l'ensemble des installations de PYREN'EAU, la consommation énergétique aura été de :

4 158 957 KWh, soit un ratio global de **0,48 KWh/m³**.

PYREN'EAU dispose de groupes électrogènes sur les sites suivants, permettant une réelle sécurisation du Syndicat en cas de coupure du réseau électrique :

- Arthez-d'Asson
- Baudreix
- Bordes
- Buros
- Calibet
- Lalongue.

Performances des stations de production

Consommation de réactifs

STATION	ACIDE (kg)	SOUDE (kg)	BIOSULFITE DE SODIUM (kg)	CHLORURE FERRIQUE (kg)	ALGINATE (kg)	CHLORE (kg)
Station de Calibet						1 960
Station d'Arthez-d'Asson				1001		147
Réservoirs de Pontacq						588
Station de Bordes						1 421
Station de Lespielle	25 377	4 620				735
Station de Lalongue						2989
Station de Burosse-Mendousse						60
TOTAUX	25 377	4 620	-	1001	-	7900

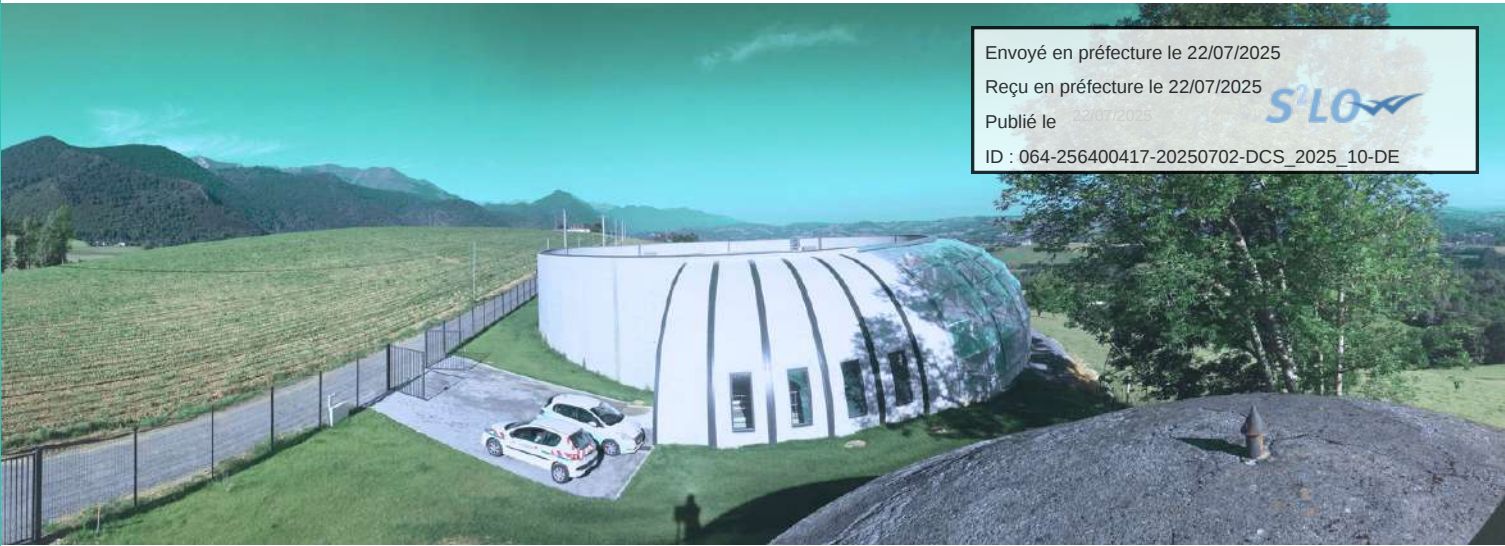
Tab. 7 - Répartition des consommations de réactifs par station

Gestion des sous-produits

STATION	NATURE DES SOUS-PRODUITS	MÉTHODE DE SÉPARATION	DESTINATION FINALE DES SOUS-PRODUITS
Station de Calibet			
Station d'Arthez-d'Asson	Boues issues de décantation/filtration	Lagune et filtres à sable	
Station de Bordes			
Station de Lespielle	Boues issues du rétro lavage des membranes	Lagune	
Station de Lalongue	Boues issues du rétro lavage des filtres	Lagune et filtres à sable	
Station de Burosse-Mendousse	Boues issues du rétro lavage des filtres	Lagune	Transfert des boues à Lalongue *

*Les boues seront pompées dans la lagune et transférées sur les filtres à sables de la station de Lalongue pour séchage.

Tab. 8 - Devenir des sous-produits des stations de production



Stockage

Présentation

PYREN'EAU dispose des ouvrages de stockage suivants :

SITE	NATURE	VOLUME (m³)
Asson - Sarramayou	Réservoir	3000
Pontacq 1	Réservoir	180
Pontacq 2	Réservoir	180
Pontacq 3	Réservoir	600
Pontacq 4	Réservoir	5000
Sedzère HS	Château d'eau	1000
Sedzère BS	Réservoir	290
Buros 1	Réservoir	2500
Buros 2	Réservoir	2500
Buros 3	Réservoir	5000
Castillon	Château d'eau	1300
Viella	Château d'eau	600
TOTAL		22 250

Tableau 9 — Ouvrages de stockage

Volumes de service

Ces ouvrages de stockage sont nettoyés annuellement afin d'éviter tout risque de contamination bactérienne de l'eau mise en distribution.

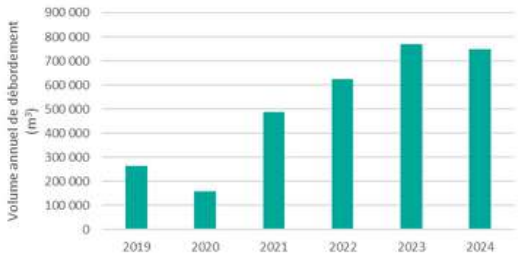
Les volumes d'eau liés à ces opérations, ainsi qu'aux travaux du syndicat, sont appelés «volumes de service».

En 2024, ils sont répartis de la manière suivante :

DÉSIGNATION	VOLUME (m³)
Lavage des réservoirs	26 530
Débordement réservoirs Pontacq	747 602
TOTAL	774 132

Tableau 10 — Répartition des volumes de service

La mise en service du nouveau de réservoir de Pontacq (5 000 m³) en 2016 a engendré une augmentation de la capacité de stockage, permettant ainsi de limiter les débordements. Cependant, on constate pour 2024 un très important volume de débordement, similaire à 2023. La mise en service d'une vanne altimétrique, prévue en 2025 aux réservoirs de Pontacq, devrait supprimer ces débordements.



Graphique 4 — Evolution du volume annuel de débordement aux réservoirs de Pontacq

Les réseaux

Envoyé en préfecture le 22/07/2025

Reçu en préfecture le 22/07/2025

Publié le 22/07/2025

ID : 064-256400417-20250702-DCS_2025_10-DE



Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

L'annexe 1 de l'arrêté du 2 mai 2007 définit l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable. Une révision de cet indicateur a eu lieu à partir de 2013 (Cf. Arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement).

Dans le contexte de PYREN'EAU, la notation est la suivante :

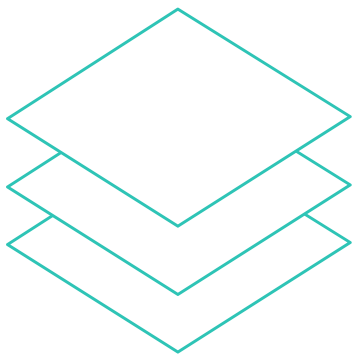
INDICE	NOTE MAXIMALE (POINT)	DESSCRIPTIF	PRÉSENCE	NOTE OBTENUE
Partie A : Plan des réseaux (15 points)				
VP.236	10	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau	OUI	10
VP.237	5	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	OUI	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)				
VP.238	15	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage cartographiques (VP.238) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution (VP.239). La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux. (VP.240)	OUI	15
VP.239			OUI	
VP.240			OUI	
VP.241	15	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux :	OUI	15
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)				
VP.242	10	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	OUI	10
VP.243	10	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	OUI	10
VP.244		Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	non concerné	
VP.245		Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	non concerné	
VP.246	10	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	NON	0
VP.247	10	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	OUI	10
VP.248	10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	OUI	10
VP.249	5	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	OUI	5
TOTAL				90

Tab. 11 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est donc, pour l'année 2024, de 90 points sur 95.

A noter que la localisation et le renouvellement des branchements ne concerne pas PYREN'EAU (valable pour les syndicats distributeurs).

Les réseaux



Système d'Information Géographique

PYREN'EAU s'est engagé en 2010 dans la réalisation de son Système d'Information Géographique (SIG). Ce logiciel informatique permet, à partir de plans géoréférencés, de produire des plans et des cartes. La superposition et l'organisation d'informations liées au syndicat (réseaux, limites administratives, station de production etc.) se révèlent être un véritable outil d'aide à la décision et permettent une gestion du patrimoine de la collectivité.

Cette gestion patrimoniale permet de répondre aux exigences de l'article 1 du Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable.

La mise à jour de cet outil est même devenue une clause des marchés publics de PYREN'EAU. En effet, lors de la réception des travaux de fourniture et pose de canalisations, les entreprises ont pour obligation de remettre au syndicat les plans de réseaux sous SIG.

En 2019, la politique du SMNEP en matière de gestion patrimoniale évoluait, en lien avec le schéma directeur. Désormais, afin de tenir compte de l'article L.2224-71 du CGCT et de l'article R. 554-34 du code de l'environnement, PYREN'EAU met à jour annuellement l'inventaire de son patrimoine.

Les réseaux

Caractéristiques du réseau

Longueur et diamètre

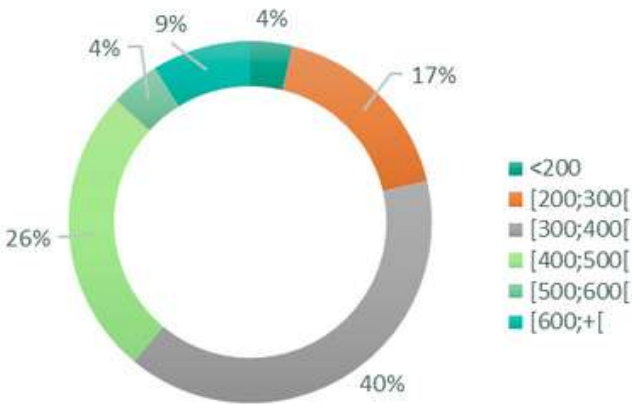
	2023	2024	VARIATION
LINÉAIRE DE RÉSEAU HORS BRANCHEMENT (kml)	170,3	170,3	0%

Tab. 12 — Variation du linéaire de réseau

Pour l'année 2024, le linéaire total du réseau du syndicat, se répartit de la manière suivante :

DN	LINÉAIRE (kml)
< 200	6,4
[200;300[	29,9
[300;400[	67,5
[400;500[	43,8
[500;600[	7,5
[600;+[	15
TOTAL	170,3

Tab. 13 — Répartition du linéaire de réseau en fonction du diamètre



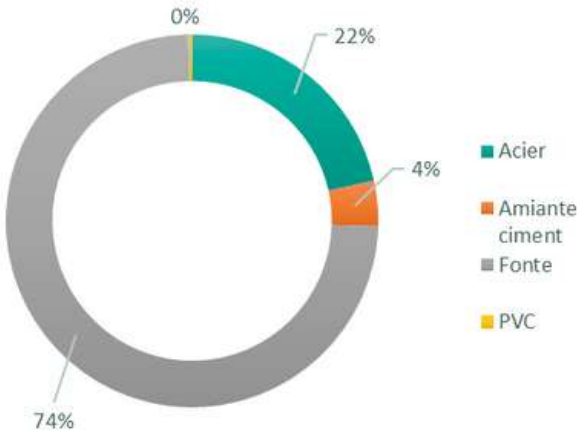
Graphique 5 — Répartition du linéaire de réseau en fonction du diamètre

Matériaux

Le réseau de PYREN'EAU est constitué des matériaux suivants :

MATERIAU	LINÉAIRE (kml)
ACIER	36,7
AMIANTE CIMENT	6,7
FONTE	126,4
PVC	0,5
TOTAL	170,3

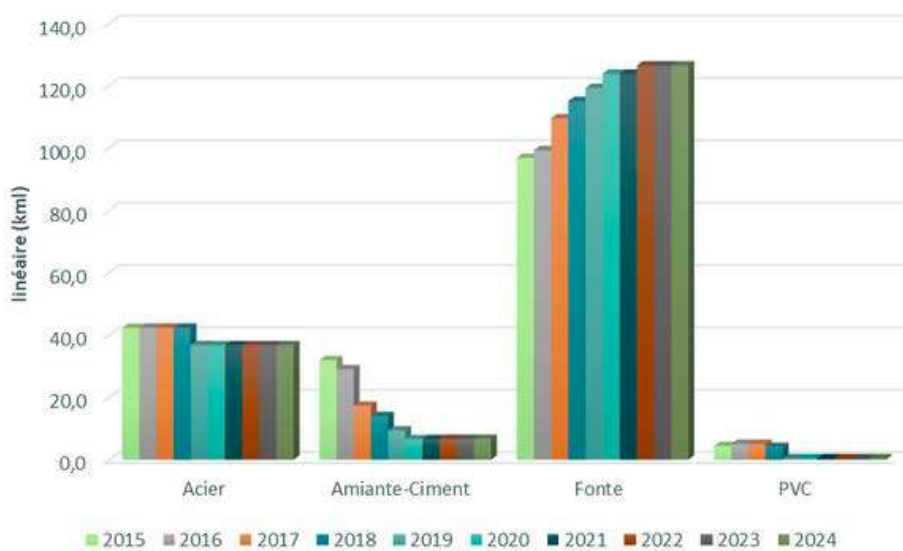
Tab. 14 — Composition du réseau



Graphique 6 — Répartition du réseau par type de matériau

Les réseaux

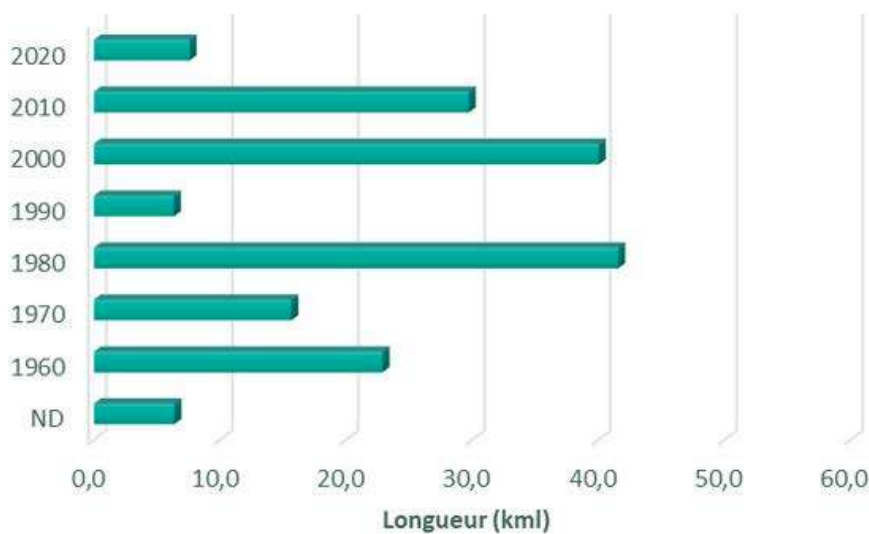
Graphique 7 — Evolution du patrimoine de PYREN'EAU



Âge

DATE DE POSE	LINÉAIRE (kml)
NDR	6,4
1960	22,9
1970	15,7
1980	41,6
1990	6,4
2000	40,1
2010	29,7
2020	7,6
TOTAL	170,3

Tab. 15 - Répartition de l'âge des canalisations



Graphique 8 — Répartition de l'âge des canalisations

La première tranche de renouvellement de réseau inscrite au programme pluriannuel d'investissement 2018 – 2030 (Cf. Annexe n°1) a concerné le renouvellement de la liaison Luquet – Maucor. Cette opération s'est étalée sur la période 2015-2020 et a consisté à renouveler 25 kml en fonte DN 400 mm.

LE RENDEMENT DU RÉSEAU



PYREN'EAU

Calculer le rendement d'un réseau, c'est chercher à connaître le rapport entre le volume consommé et le volume produit. Il s'exprime en pourcentage.

Le volume produit est comptabilisé à chaque unité de production, le volume consommé à chaque point de vente avec les Distributeurs (compteurs de vente d'eau).

Ce calcul de rendement prend en compte également les volumes autorisés non comptés : par exemple l'estimation pour les besoins du service d'eau potable comme le lavage des réservoirs.

Le rendement met en évidence le volume perdu essentiellement suite à des casses de conduites, des fuites et des vols d'eau. En 2024, le rendement se situe à 96,2 %.

La politique de renouvellement de réseau mise en place en 2015 par le biais du renouvellement de la liaison Luquet – Maucor porte ses fruits puisqu'elle permet aujourd'hui à PYREN'EAU de stabiliser le rendement au-dessus de 90 %.

Performance du réseau

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

Rendement du réseau

=

consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service

(volume produit + importations)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement du réseau	91%	95%	90,6%	94,2%	94,6%	92,5%	96,3%	96,5%	95,7%	97,1%	96,2%

Indice des volumes non comptés

=

estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes

longueur du réseau hors branchements

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j)	15,2	16,4	12,3	12,7	16,1	8,3	13,5	16,8	16,9	17,7

Indice linéaire de pertes en réseau

=

pertes

longueur du réseau hors branchements

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire des pertes en réseau (m3/km/j)	7,1	13	7,9	7,6	11,3	5,3	5	6,4	4,1	5,3

Renouvellement des réseaux

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire de canalisations renouvelées [km]	0,6	4,8	5,7	4,6	4,2	5,2	0	0	0	0

Extension des réseaux

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Extension de réseaux [km]	0	0	4,5	0	0	0,19	0	2,5	0	0

Vente d'eau

Volumes vendus et exportés

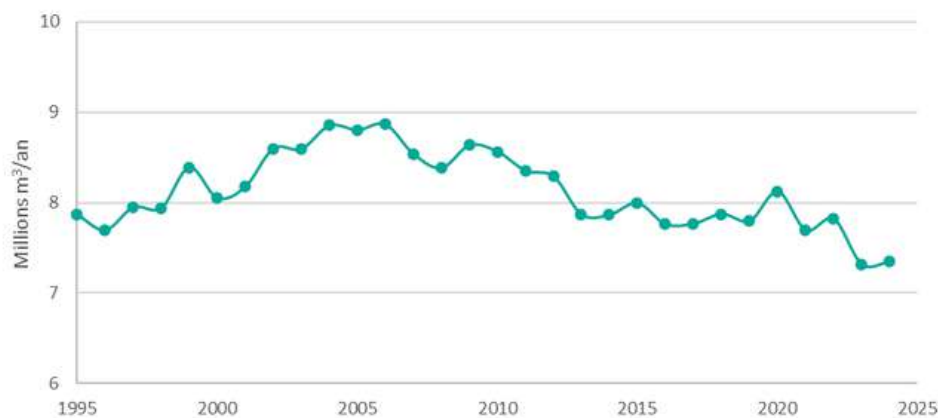
Volumes vendus aux collectivités adhérentes

SYNDICAT	CONSUMMATION 2023 (m³/an)
SE Luy Gabas Léés	3 149 174
SEA Béarn Bigorre	2 521 302
SIE Bassin Adour Gersois (territoire Viella)	243 581
CC Pays de Nay	1 262 212
CA Tarbes Lourdes Pyrénées	169 115
TOTAL	7 345 384

Tableau 16 - Répartition des volumes vendus aux collectivités adhérentes

L'ensemble des compteurs de vente d'eau est télérelevé permettant ainsi de centraliser l'envoi des volumes journaliers des compteurs de vente et de connaître à J+1 l'ensemble des volumes vendus sur le territoire de PYREN'EAU. Une synthèse est transmise mensuellement aux collectivités.

Pour ce qui est de l'évolution des volumes vendus, le graphique suivant reprend l'historique depuis 1995 (la répartition est donnée à l'Annexe n°2) :



Graphique 9 - Evolution des volumes vendus

On constate en 2024 une stagnation des volumes vendus (+0.4% par rapport à 2023).

Vente d'eau

Volumes vendus et exportés

Ventes en gros extérieures

	CONSOMMATION 2023 (m ³ /an)	CONSOMMATION 2024 (m ³ /an)	VARIATION
Vermillon	937	628	-33%
SIAEP TN	204 090	180 000	-11,8%
SIEBAG	81 359	73 692	-9,4%
SMEP Jurançon	3 386	1 018	-69,9%
TOTAL VEG	289 772	255 338	-11,9%

Tab. 17 - Volumes issus de la VEG

Une convention tripartite entre Vermillon, SAUR et PYREN'EAU a été signée le 18 juillet 2012, afin de définir les volumes (100 m³/j), les modalités de livraison et le tarif de vente.

Par ailleurs, le SMNEP s'est rapproché en 2013 du Syndicat Intercommunal des Eaux du Bassin de l'Adour Gersois (SIEBAG) pour étudier la sécurisation du SIEBAG à partir de l'eau issue de l'usine de Lespielle, après création d'une canalisation entre la commune de Viella et le réservoir de Cannet. La signature de la convention de fourniture d'eau potable a eu lieu en 2014. Les travaux de raccordement entre le regard d'interconnexion et le réservoir de Cannet ont été réalisés par le SIEBAG. La mise en service de cette interconnexion est opérationnelle depuis le 16 juin 2017. A noter pour 2024, la facturation du volume minimal de la convention (110 000 m³)

Sur le secteur des Hautes-Pyrénées, une étude de faisabilité réalisée en 2015 a mis en évidence l'intérêt d'une interconnexion avec le SMNEP et le SIAEP de Tarbes Nord. Le SIAEP Tarbes Nord, qui dessert près de 5 000 abonnés sur 26 communes au nord de Tarbes, connaît une pollution chronique aux nitrates sur son puits principal. La collectivité dispose depuis fin 2013 d'un arrêté dérogatoire accordant la possibilité de délivrer « une eau destinée à la consommation humaine présentant un taux de nitrates supérieur à 50 mg/l sans excéder 70 mg/l », jusqu'en décembre 2016. Les deux collectivités se sont engagées dans la réalisation de cette interconnexion (pose de 9.8 kml de canalisation en fonte DN 200). La convention de vente d'eau en gros a été signée en décembre 2016. Les travaux ont été réalisés en 2017 et la mise en service le 9 novembre 2017.

En 2020, une interconnexion a été créée avec le SMEP de la région de Jurançon sur la commune de Morlaàs afin d'assurer un secours mutuel. Cette livraison fait l'objet d'une convention d'assistance mutuelle signée en septembre 2020.

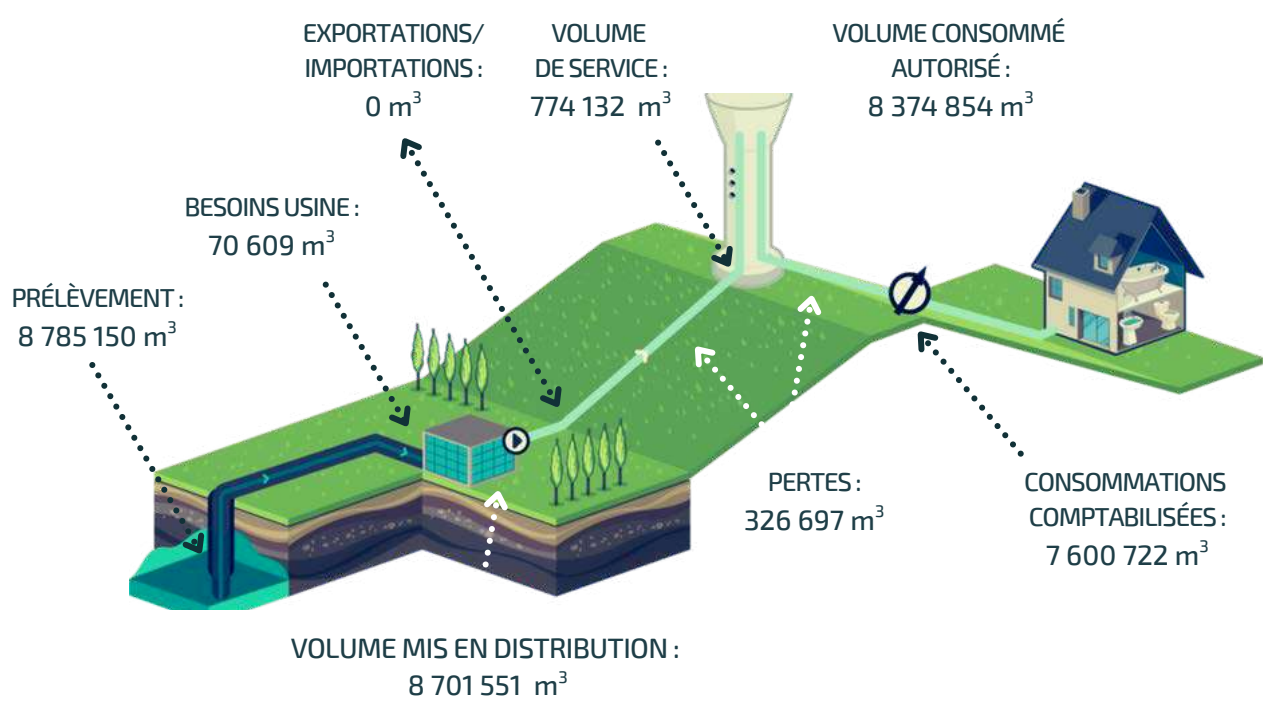
2024 7 600 772 m³

**Volume issu des consommations comptabilisées
(volume vendu aux collectivités adhérentes et
ventes en gros extérieures)**

Volume facturé : 7 636 030 m³

Vente d'eau

Volumes vendus et exportés



LA QUALITÉ DE L'EAU PRODUITE EN 2024

L'eau est une ressource naturelle et vitale dont nous devons prendre soin et que nous devons préserver. Le Syndicat de l'Eau des Pyrénées et son délégataire s'engagent chaque jour à garantir une eau d'une excellente qualité à tous les consommateurs.

Pour ce faire, le Syndicat travaille sans cesse à améliorer non seulement sa connaissance de l'eau depuis ses zones de prélèvement mais aussi les outils d'analyse qui lui permettent d'en contrôler la qualité. Ainsi le réseau de PYREN'EAU est équipé de plus d'une centaine de sondes qui contrôlent quotidiennement et en temps réel les composants et les paramètres de la qualité de l'eau.

Au total, ce sont près de 100 analyses qui sont effectuées chaque année afin de garantir aux consommateurs l'accès à une eau saine.

Les analyses permettant le suivi de la qualité de l'eau distribuée sont réalisées, d'une part au titre du contrôle officiel par l'Agence régionale de santé (ARS) et d'autre part, au titre du programme d'autosurveillance déployé, dans le cadre de la délégation de service public par l'exploitant.

Le contrôle sanitaire des installations de production et de distribution de l'eau est assuré par l'Agence régionale de santé (ARS) sur l'ensemble des réseaux depuis le point de captage jusqu'au robinet du consommateur. La fréquence et le type des analyses sont fonction de l'origine des eaux, des débits captés, des traitements et de l'importance de la population desservie.

Le contrat de délégation de service public initié au 1er janvier 2011 prévoit la mise en place de contrôles renforcés sur l'ensemble des organes de captage et de production.



En 2024, sur l'ensemble du territoire pour les eaux brutes, traitées et distribuées, 95 prélèvements ont été réalisés au titre du contrôle réglementaire (ARS) mettant en évidence une eau 100% conforme à la réglementation.
(Cf. Annexe n° 3)

Le suivi de l'ARS

Pour 2024, le contrôle réglementaire réalisé par l'ARS met en avant une eau conforme à la réglementation à 100 % sur les paramètres bactériologiques et à 100 % sur les paramètres physico-chimiques :

STATION	BACTÉRIOLOGIE		PHYSICO-CHIMIE		PARAMÈTRES A SURVEILLER
	NBRE DE PRÉLÈVEMENTS	CONFORMITÉ	NBRE DE PRÉLÈVEMENTS	CONFORMITÉ	
Prise d'eau Ouzom	2	100%	2	100%	
Aygue Nègre	1	100%	1	100%	
Aygue Blanque	1	100%	1	100%	
Forage Burosse-M.	0			0	
Forage Lalongue	1	100%	1	100%	
Forage Baudreix F1	0		0		
Forage Baudreix F2	1	100%	1	100%	
Forage Baudreix F3	1	100%	1	100%	
Forage Simacourbe	1	100%	1	100%	
Forage Lespielle	1	100%	1	100%	
Station de Calibet	12	100%	12	100%	Turbidité et équilibre calco-carbonique
Station d'Arthez d'Asson	3	100%	3	100%	Turbidité, bactéries et spores sulfito-réductrices, pesticides (Carbendazine; fongicide)
Station de Bordes	13	100%	13	100%	Paramètres microbiologiques
Station de Lespielle	3	100%	3	100%	Température
Station de Lalongue	5	100%	5	100%	
Station de Burosse Mendousse	2	100%	3	100%	Température
TOTAUX	47	100%	48	100%	

Tableau 18 - Synthèse 2024 de la qualité de l'eau (ARS)

L'autocontrôle de l'exploitant

Dans le cadre du contrat de délégation de service public, l'exploitant s'est engagé à augmenter de façon significative le nombre d'analyses sur l'ensemble des ressources et stations du Syndicat.

En 2024, l'exploitant a réalisé 41 prélèvements sur l'eau brute et l'eau mise en distribution.

Les principales opérations d'optimisation de la qualité

Les sources d'Aygue Blanche et Nègre

Au regard du contexte hydrogéologique des sources des Aygues, il est recommandé de mettre en place une surveillance de la turbidité de l'eau brute.

En effet, la grande superficie de leurs bassins versants hydrogéologiques et la nature karstique de la roche-réservoir sont responsables d'épisodes de fortes turbidités qui sont notamment constatés lors d'orages en période estivale.

Pour assurer ce suivi, PYREN'EAU a équipé à l'été 2022 chaque chambre de captage avec turbidimètre, conductimètre et sonde de température.



L'usine d'Arthez d'Asson

Le bilan de l'ARS préconise une surveillance de la turbidité. Le suivi de ce paramètre est réalisé en continu grâce à des appareils de mesure. La modification du point de prélèvement de l'ARS a fait l'objet d'une étude spécifique en 2014.

PYREN'EAU et son délégataire se sont engagés dans un bilan de l'installation afin d'en optimiser le traitement.

Présence de chlore sur le réseau

Le rapport annuel de l'ARS met en avant la nécessité de maintenir des teneurs en stérilisant suffisantes en sortie d'usine de traitement. La circulaire DGS n°524/DE du 17 novembre 2003 relative au plan Vigipirate préconise de « maintenir une concentration minimale en chlore libre de 0,3 milligramme par litre (mg/l) en sortie des réservoirs et de viser une concentration de 0,1 mg/l en tout point du réseau de distribution ».

Afin de garantir une eau exempte de toute contamination bactériologique, le SMNEP réalise ce traitement de désinfection à l'aide de chlore gazeux. En 2010, il avait été préconisé d'optimiser le suivi en installant des analyseurs de chlore en continu sur certains ouvrages. Ces travaux ont été réalisés en 2011. Outre, les analyseurs de chlore situés en sortie de chaque usine, d'autres sites ont été équipés.

En 2019, le SMNEP a mis en place des analyseurs, et ainsi déployé le suivi du chlore en continu (opération SDAEP-6).

En parallèle, Sébastien OILLARBURU, a réalisé une « étude de l'optimisation de la chloration du secteur sud-est du SMNEP ». Cette étude qui s'inscrit au PPI du schéma directeur (opération SDAEP-15) a conduit le SMNEP à mettre en place un poste de rechloration au niveau des réservoirs de Pontacq à l'été 2021.

Dans le cadre du contrat d'exploitation, le délégataire a réalisé en 2024 des aménagements au niveau des postes de chloration d'Arthez-d'Asson et Lalongue, afin d'assurer l'injection au débit de ces stations.

LE PRIX DU SERVICE INDICATEURS FINANCIERS

La décomposition du prix

- La détermination du prix de l'eau est liée à quatre éléments :
- « **La part délégataire** » : cette rémunération est fixée contractuellement avec le Syndicat producteur. Dans le cas de PYREN'EAU, cette rémunération est fixée pour 11 ans. Cette part est indispensable pour permettre de faire fonctionner les ouvrages de production d'eau potable (personnel, électricité, réactifs etc.).
 - « **La part syndicale** » : cette part perçue par PYREN'EAU est fixée par délibération du Comité syndical. Elle permet la réalisation d'infrastructures propres à la production (usine de traitement, réservoirs, canalisations, etc.).
 - **L'Agence de l'eau** : l'Agence de l'Eau perçoit des redevances de l'ensemble des usagers de l'eau et elle les reverse aux entités qui conduisent des actions d'amélioration de la qualité de l'eau
 - **La TVA** : taux réduit à 5,5%.

Le prix du service est proportionnel au volume d'eau potable acheté. Les volumes sont relevés annuellement. La décomposition est la suivante :

	UNITÉ	1er janvier 2023	1er janvier 2024	VARIATION
Part délégataire (SAUR)	€ HT/m³	0,2148	0,1925	-10,4%
Part syndicale - tarif adhérent (PYREN'EAU)	€ HT/m³	0,2100	0,2200	4,8%
Part syndicale - tarif VEG (PYREN'EAU)	€ HT/m³	0,2398	0,2398	14,2%

Tableau 19 - Décomposition du prix de l'eau

Les recettes

Part délégataire

Recettes du délégataire

L'application de la formule d'actualisation du contrat de DSP et le volume total facturé pour l'année 2024 (7637 030 m³) permettent de calculer la recette du délégataire ci-dessous :

	2023	2024	VARIATION
Recettes de vente d'eau Recettes vente d'eau non domestique	1 502 110,53	1 470 128,28	-2,1%
Autres recettes Recettes pour le contrôle de délégation	0	0	0
TOTAL DES RECETTES	1 502 110,53	1 470 128,28	-2,1%

Tableau 20 - Evolution de la recette du délégataire

Part syndicale

Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité. L'évolution du prix de l'eau a été planifiée dans le cadre du schéma directeur le 15 février 2019. La délibération en date du 12 décembre 2023 fixe ainsi la part syndicale 2024.

Recettes de la collectivité

	2023	2024	VARIATION
Recettes de vente d'eau Recettes vente d'eau non domestique	1 651 371,01	1 685 921,19	2,1%
Autres recettes Recettes pour le contrôle de délégation	10 629,08	14 701,28	38,3%
TOTAL DES RECETTES	1 662 000,09	1 700 622,47	2,3%

Tableau 21 - Evolution des recettes de la collectivité

Le budget

Le Budget Prévisionnel 2024 de PYREN'EAU, voté par le Conseil le 10 avril 2024, fait ressortir les équilibres suivants :

Section d'exploitation :

Total des dépenses d'exploitation : 2 817 774,92 €

Total des recettes d'exploitation : 2 817 774,92 €

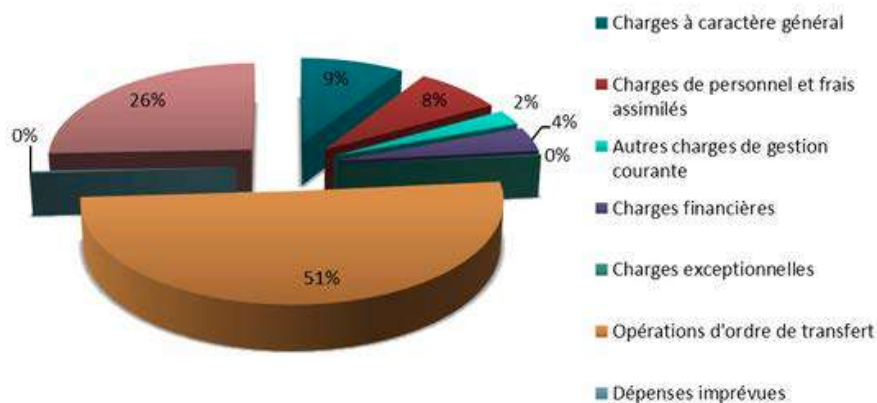
Section d'investissement :

Total des dépenses d'investissement : 5 476 598,11 €

Total des recettes d'investissement : 5 476 598,11 €

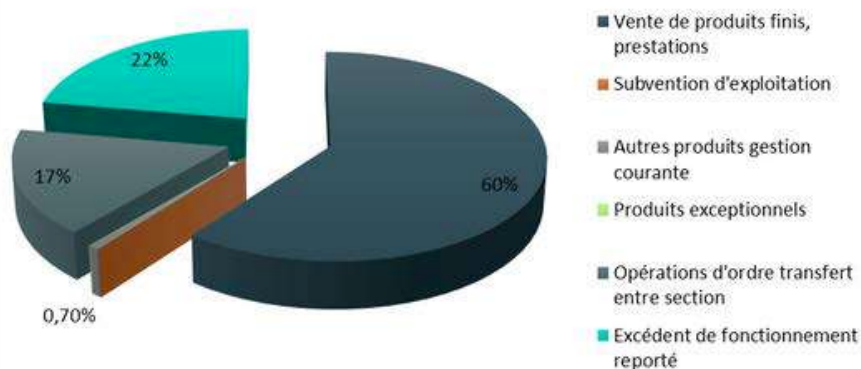
Les chapitres ci-après détaillent la répartition de chaque section.

Dépenses de fonctionnement



Graphique 11 -
Dépenses de fonctionnement
(BP 2024)

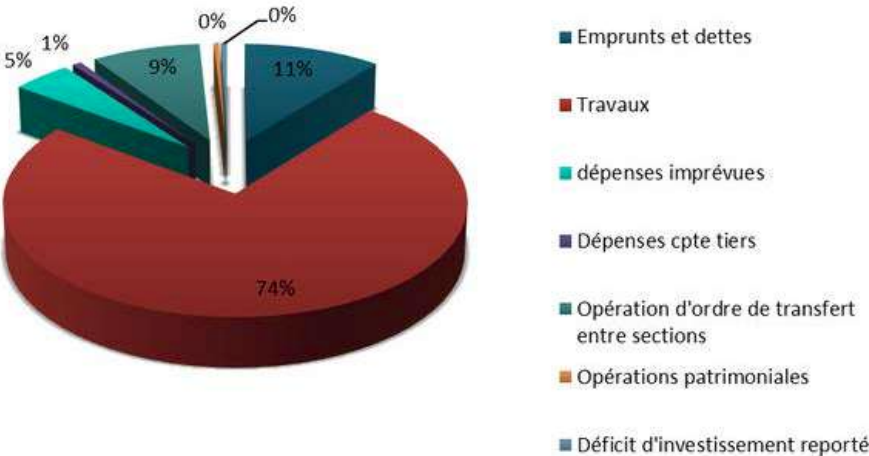
Recettes de fonctionnement



Graphique 12 -
Recettes de fonctionnement
(BP 2024)

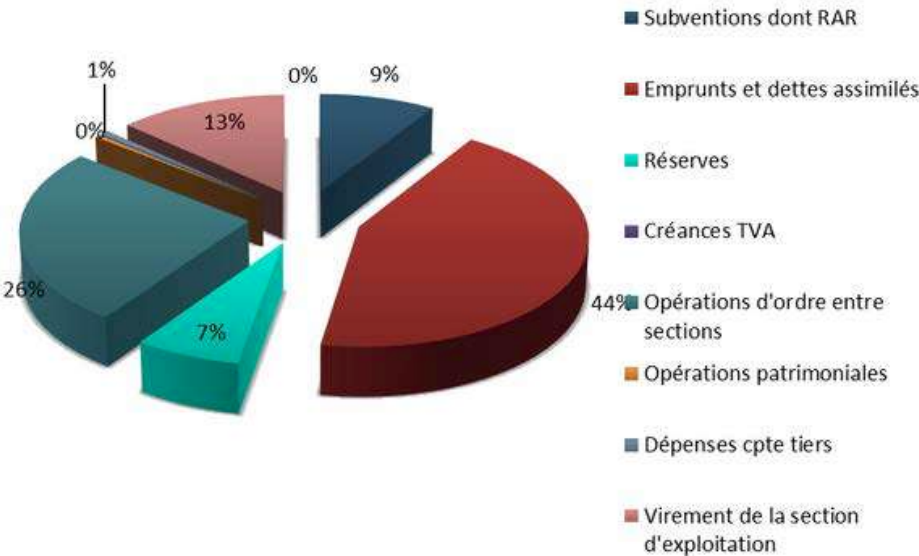
Le budget

Dépenses d'investissement



Graphique 13 -
Dépenses d'investissement
(BP 2024)

Recettes d'investissement



Graphique 14 -
Recettes d'investissement
(BP 2024)

Le budget

Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2023	2024
Encours de la dette au 31 décembre	6 029 970,89 €	7 836 992,80 €
Remboursements au cours de l'exercice	703 410,52 €	714 167,01 €
Dont en intérêts	127 340,34 €	127 188,92 €
Dont en capital	576 070,18 €	586 978,09 €

Tab. 22 -
Etat de la dette

Amortissements réalisés

	2023	2024
Montant de la dotation aux amortissements	1 593 776,83 €	1 343 375,15 €

Tab. 23 -
Amortissements réalisés

LE PROGRAMME PLURI ANNUEL DES TRAVAUX ET ÉTUDES

Opération n° 1801 – Sécurisation Arthez-d'Asson – Baudreix

Descriptif : De nombreuses études (SDAEP 2012 et 2019, étude hydraulique 2013, exercice gestion de crise 2019) ont pu mettre en évidence la nécessité de sécuriser les ressources du secteur Ouest par bouclage du secteur Sud. Cette nouvelle liaison d'intérêt général qui sera créée entre Arthez-d'Asson et Baudreix permettra donc à terme de sécuriser l'intégralité de l'ossature du SMNEP et de la plupart des Distributeurs (Béarn Bigorre, Luy Gabas Léas, Pays de Nay, Tarbes Lourdes Pyrénées). Le projet a été initié en interne en 2016. Les travaux nécessiteront la pose de 16 km de canalisation en fonte diamètre 400 mm et permettront ainsi de relier l'usine de production d'Arthez-d'Asson au réservoir d'Asson puis à la passerelle de Baudreix, où l'eau sera acheminée à l'usine de Bordes via un réseau existant.

Ce bouclage du réseau de production conduira in-fine à la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable de près de 95 000 habitants et les activités économiques d'un territoire représentant un quart du département des Pyrénées-Atlantiques.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au groupement HEA SCE NOUGER PARCAN CETRA en octobre 2019. Les investigations terrain (géotechniques, détection de réseaux, traversées de cours d'eau, inventaires faune/flore) ont nécessité deux années de travail.

L'opération étant soumise à étude d'impact environnemental (incluant une enquête publique), révision du PLU de Nay, demande de défrichement et mise en place de Servitudes d'Utilité Publique, une déclaration d'intention (mars 2021) a permis d'informer le public. Le dossier administratif a été déposé le 8 juin 2021. L'enquête publique et la fin de la procédure administrative ont eu lieu en 2023.

L'arrêté préfectoral autorisant le Syndicat à réaliser les travaux a été délivré le 27 octobre 2023. La consultation a eu lieu entre novembre 2023 et mars 2024. Les marchés de travaux ont été attribués en avril 2024. Les travaux ont débuté en septembre 2024 et devraient s'achever fin 2025.

Montant estimatif : 8 015 092 € HT

Dépenses réalisées en 2024 : 2 386 412 € HT

Subventions perçues en 2024 : 704 181 €

Date de réalisation : 2019 – 2026

Opération SDAEP : 16



Opération n° 1903 – Suivi hydrogéologique des ressources exploitées par PYREN'EAU



Montant : 126 780 € HT (2020 – 2024)

Dépenses réalisées en 2024 : 48 831 € HT

Subventions perçues en 2024 : 25 827 €

Date de réalisation : 2019 – 2024

Opération SDAEP : 24

Descriptif : La phase 2 du schéma directeur proposait un suivi des ressources sur le long terme (page 38) : « Au regard des enjeux induits par le changement climatique, il est proposé de suivre l'évolution des ressources, indépendamment du scénario retenu à l'issue de la phase 2, [...] : Suivi hydrogéologique annuel des ressources exploitées [SDAEP 24] ».

Sur les 10 ressources exploitées, PYREN'EAU dispose d'un grand nombre de mesures en continu (quantité, qualité). L'utilisation de ces données, actuellement sous-exploitées, permettra à PYREN'EAU une exploitation plus raisonnée et durable des ressources et de préconiser de manière préventive des diagnostics d'ouvrage.

C'est dans cette optique que PYREN'EAU a attribué au groupement CETRA/ETIAGES/IMAGEAU le suivi pluriannuel (2020-2024).

Opération n° 2004 – Création d'une saligue à Baudreix

Descriptif : En 2017, le SMNEP substituait les forages de Bordes, dont les eaux prélevées présentaient une pollution chronique aux pesticides, par deux nouveaux forages situés sur la commune de Baudreix dans la nappe alluviale du Gave de Pau. Ces nouveaux ouvrages permettent de prélever un potentiel annuel de 5 millions de m³ et ainsi d'alimenter 35 000 habitants avec une eau potable d'excellente qualité (investissement 1,3 M € HT).

Depuis leur mise en service, le SMNEP a poursuivi sa collaboration avec les communes de Baudreix et Mirepeix dans l'objectif de préserver le site à l'amont du champ captant et de facto la qualité de l'eau de la nappe alluviale. De cette collaboration et d'un travail avec le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques est née l'idée d'un projet de renaturation sur des parcelles appartenant à la commission syndicale de Baudreix-Mirepeix exploitées en maïs (potentiellement sources de pollution diffuse). C'est dans ce contexte que le SMNEP a engagé début 2021 un projet d'aménagement du champ captant sur les communes de Baudreix et Mirepeix, avec le soutien du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques. L'étude a été confiée au studio ZOOKEEPER. Cette opération ambitionne une réflexion plus large permettant de balayer les volets eau, biodiversité, social, sport/loisir, pédagogie, ... Enfin, ce projet permet aussi de compenser les surfaces déboisées et les pertes d'habitats occasionnées lors de la pose de la conduite d'eau potable entre Arthez-d'Asson et Baudreix (Opération n°1801).



Montant total : 127 890 € HT

Dépenses réalisées en 2024 : 63 618 € HT

Subventions perçues en 2024 : -

Date de réalisation : 2021 – 2024

Opération SDAEP : 32

En 2024, PYREN'EAU a finalisé le projet de renaturation de parcelles agricoles situées en bordure de saligue, sur le territoire de la commission syndicale de Baudreix-Mirepeix. Soutenue par la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l'appel à projets Nature & Transitions, l'opération a permis la plantation de près de 1 400 arbres et arbustes en forte densité sur plus de 3 hectares, le semis d'une prairie mellifère et la création d'un verger citoyen. Deux journées de plantation participative ont été organisées, dont une avec les scolaires et une ouverte aux habitants du territoire, renforçant ainsi le lien entre protection de la ressource et mobilisation locale. Ce projet s'inscrit pleinement dans une dynamique de transition agroécologique et de gestion durable des ressources en eau.

Opération n° 2102 – Traitement de la turbidité des Aygues

Descriptif : Le schéma directeur mené par le SMNEP avait préconisé la réalisation d'une étude sur la chloration. Une étude réalisée par la SAUR en 2019 et un rapport de stage réalisé par un étudiant de MASTER en 2020 (S. OILLARBURU) ont permis de mettre en évidence les faibles teneurs en chlore de l'eau issue des Aygues au niveau du réservoir de Sedzère, voire en cas de forte turbidité une absence de désinfectant malgré la teneur importante injectée à Calibet.

Il a donc été décidé de remédier à cette situation en traitant la turbidité des Aygues à la station d'Arthez-d'Asson (SDAEP 27). Pour cela, il conviendra de modifier le réseau afin de renvoyer l'eau sur l'usine et adapter la filière de traitement. Les études de conception ont été confiées aux bureaux d'études HEA et SCE en mars 2021. La réflexion sera menée conjointement à la liaison Arthez-d'Asson – Baudreix. Dans le cadre de l'étude sur l'adaptabilité de la filière de traitement de l'eau, un pilote a été développé en 2024.

Montant MOE : 48 409.75€ HT

Montant travaux réalisés en 2024 : 60 172 € HT

Date de réalisation : 2021 - 2025

Opération SDAEP : 27



Montant estimatif : 115 739 € HT
Dépenses réalisées en 2024 : 67 197 € HT
Date de réalisation : 2023 – 2025
Opération SDAEP : 31

Opération n° 2204 – Démantèlement des puits de Bordes

Descriptif : Après l'arrêt de l'exploitation des forages de Bordes en 2016 en raison de la dégradation de la qualité de l'eau (pollution agricole, nitrates et résidus de pesticides), le Syndicat a engagé en 2024 les travaux de démantèlement définitif. Deux forages (F2 et F4) ont été condamnés selon la réglementation, tandis que le forage F3 a été cédé au BRGM pour la surveillance scientifique de la nappe des sables infra-molassiques. Les opérations ont comporté l'enlèvement des équipements, le comblement des ouvrages, la dépose des transformateurs et la remise en état des terrains. Les conditions météorologiques défavorables n'ont toutefois pas permis d'achever les travaux sur le forage F1 et le piézomètre de Lasbarthes, qui ont été déséquipés mais devront faire l'objet d'une nouvelle intervention pour finaliser leur condamnation.

Cette opération s'inscrit dans une démarche de préservation durable d'une ressource stratégique pour le territoire, la nappe des Sables Inframolassiques.

Opération n° 2206 – Renouvellement filière de traitement de Lespielle

Descriptif : En 2021, le SMNEP a engagé une mission de diagnostic et études des solutions d'optimisation de l'usine de Lespielle (SDAEP 8.2). Cette mission confiée à SCE faisait suite au diagnostic réalisé en 2019 par PENTAIR, qui mettait en évidence la fin de vie des membranes d'ultrafiltration. A l'issue de cette première phase, le SMNEP a choisi de renouveler les membranes en apportant des optimisations, afin de gagner en performance et en confort d'exploitation.

En décembre 2021, le SMNEP confiait une mission de maîtrise d'œuvre complète à SCE afin de l'accompagner dans les travaux d'optimisation de la filière de traitement de l'usine d'eau potable de Lespielle. Les études de conceptions ont eu lieu entre janvier et mai 2022.

La consultation a été engagée en juin 2022. Les offres ont été réceptionnées le 8 septembre. Le marché de travaux a été attribué en décembre 2022 à SAUR. Les travaux ont été réalisés en 2023 et comprennent :

- Diagnostic des tours de pulvérisation,
- Travaux de génie-civil dans la bache d'oxydation et de reprise et mise en place de chicanes,
- Mise en place d'un analyseur d'ammonium,
- Renouvellement des membranes d'ultrafiltration et adaptation du rétrolavage,
- Adaptation de l'automate.

Les essais de garantie permettant de juger du respect des performances souscrites par SAUR dans le cadre de ces travaux doivent intervenir à la capacité nominale de l'usine (8 000 m³/j). Ces essais seront réalisés en 2025.



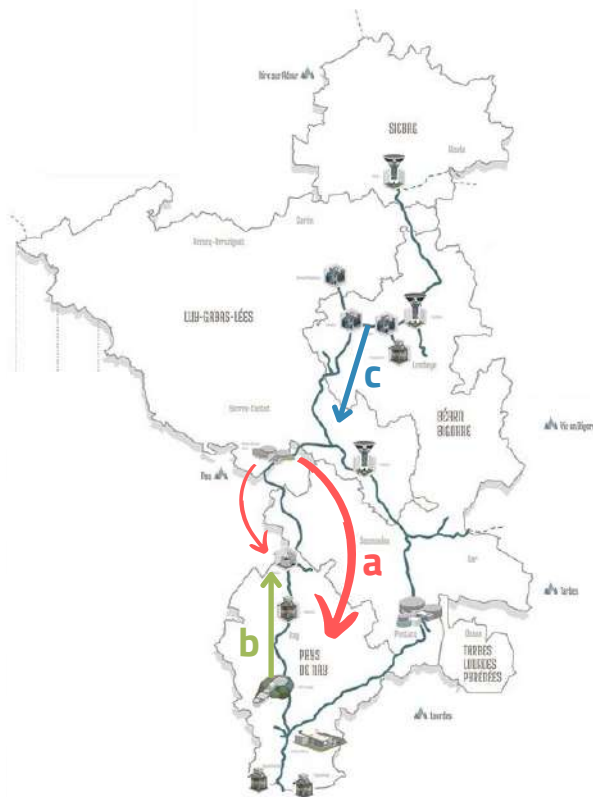
Renouvellement des membranes

Montant : 533 293 € HT
Dépenses réalisées en 2024 : 54 723 € HT
Date de réalisation : 2022 - 2025
Opération SDAEP : 37

Opération n° 2303 – Sécurisation de l'usine de Lalongue et retour d'eau du secteur Nord

Descriptif : Etude stratégique permettant d'identifier les infrastructures nécessaires au renvoi de l'eau excédentaire des ressources du Nord vers le Sud ou l'Ouest en période d'étiage.

Dépenses réalisées en 2024 : 2 300 €HT
Date de réalisation : 2024-2025
SDAEP 45



Opération 2402 : PGSSE 1 – Sécurisation

Descriptif : Mise en sécurité des agents — barrières ; garde-corps, échelles, protection antichute au-dessus des baches

Dépenses réalisées en 2024 : 2 300 €HT
Date de réalisation : 2024-2026:



Opération 2403 Sécurisation bâtiment captage Aygue Blanche

Descriptif : Le bâtiment de captage de l'Aygue Blanche a été implanté au pied d'une paroi rocheuse haute de plus de deux cents mètres.

Au regard du risque naturel que présenterait la chute d'un bloc rocheux sur l'ouvrage, un diagnostic de la paroi est préconisé afin d'identifier les structures présentant des fragilités et de définir le cas échéant des travaux de purge.

Compte tenu de la verticalité de la paroi et des faibles moyens d'accès, le diagnostic a été scindé en 4 étapes successives :

1. Survol en drone sous le contrôle d'un géotechnicien (CETRA) afin d'identifier les blocs présentant un risque de chute et de déterminer un accès,
2. Hélicoptérage d'un guide de haute montagne au sommet de la paroi pour descendre en rappel et équiper de points d'ancrage dans la falaise,
3. Inspection des blocs en rappel par notre géotechnicien accompagné du guide de haute montagne,
4. Préconisation de mise en sécurité de la paroi (purge, mise en place de filet de protection, ...).

Les 2 premières étapes du diagnostic ont été réalisées en 2024.



Photo de la paroi rocheuse surplombant le bâtiment de captage de l'Aygue Blanche.

Dépenses réalisées en 2024 : 2 965 €HT

Date de réalisation : 2024 – 2025

SDAEP 47

LE SDAEP 2018-2030

Le précédent schéma directeur de PYREN'EAU avait été réalisé en 2012. Depuis, un important programme d'investissement a été engagé (création de réservoirs, renouvellement de canalisation, création de nouveaux forages, interconnexions avec des syndicats limitrophes, recherche de nouvelles ressources).

Les hypothèses prises à l'époque pour établir les volumes prospectifs consommés par les Syndicats de distribution se sont avérées totalement surestimées. Les diminutions des consommations, associées à la disparition des subventions de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, ont eu un impact sur les recettes financières de la collectivité, donc sur sa capacité à financer les futurs ouvrages. En parallèle, les Syndicats de distribution ont tous mis à jour leur schéma directeur. Ces études ont une vision plus réaliste du développement démographique des territoires et des rendements de réseau objectifs.

L'ensemble de ces évolutions ont conduit PYREN'EAU à réaliser en interne l'actualisation de son schéma directeur entre octobre 2017 et mars 2019.

Cet ambitieux projet s'est déroulé en trois temps :

1

Bilan 2012 – 2018. Cette première partie a permis de mettre en évidence l'amélioration du service de production d'eau potable constatée depuis le schéma directeur de 2012, en lien avec les investissements engagés par le SMNEP (18.2 M€ HT sur la période 2012 – 2017)

2

Prospective 2018 – 2030. Les simulations menées au cours de la phase 2 ont mis en avant l'impact du changement climatique sur les ressources en eau de notre territoire, tant quantitativement que qualitativement. La modélisation hydraulique a par ailleurs souligné le paradoxe suivant : à l'horizon 2030, les ressources resteront excédentaires par rapport aux besoins en période moyenne, mais potentiellement déficitaires en période d'étiage, combinée aux consommations de pointe.

3

Schéma Directeur. L'évolution du contexte budgétaire, notamment en matière d'aide de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, a conduit le SMNEP à repenser sa stratégie financière. Lors de la phase 3, plusieurs scénarii financiers ont été étudiés. Au-delà des politiques menées pour améliorer les rendements de réseau, il est ressorti la nécessité de sensibiliser les abonnés à la raréfaction de la ressource induite par le changement climatique et ainsi amorcer l'adaptation des modes de consommation. Enfin, l'évolution territoriale de PYREN'EAU passée et à venir rend nécessaire l'actualisation de ses statuts.

Cette étude prospective a été réalisée en étroite collaboration avec l'ensemble des Distributeurs. Elle a conduit le Comité Syndical à se prononcer à différentes reprises sur les principales conclusions. Lors de la séance du 15 février 2019, le Comité Syndical a ainsi validé à l'unanimité le PPI 2018 – 2030 (Cf. Annexe n°1) : 21 M € HT seront investis sur cette période afin de sécuriser l'approvisionnement en eau potable de notre territoire. Il devra s'accompagner d'une évolution progressive du prix de l'eau, pour atteindre 0.2300 € /m3 à l'horizon 2030 et d'un recours à l'emprunt (11.5 M€ empruntés sur 12 ans).

L'ensemble de ces mesures permettront de garantir à l'ensemble de nos abonnés une eau de qualité :

L'Eau des Pyrénées

SOLIDARITÉ & SENSIBILISATION

*Garantir à tous
l'accès et le savoir sur l'eau*

*Sensibiliser à la gestion
durable de la ressource*

LA SENSIBILISATION DES SCOLAIRES

Depuis 2011, PYREN'EAU innove régulièrement en matière d'animation pédagogique et communication auprès du grand public et des scolaires pour les sensibiliser aux grand et petit cycles de l'eau. Depuis début 2021, la Maison de l'eau accueille les visiteurs dans un espace pédagogique rénové, augmenté d'un parcours extérieur et d'une microforêt didactique.

L'offre pédagogique de la Maison de l'Eau comprend 2 parcours :

- un **espace pédagogique en salle** avec trois ateliers d'expérimentation ludiques et interactifs : reproduction en miniature d'un laboratoire d'une usine de traitement, dégustation à l'aveugle de différentes eaux dans un bar à eau, quiz interactif
- un **circuit en extérieur** permettant la découverte de l'eau dans le monde : Eau & Humains, Eau & Conso, Eau & Territoires, Eau & Milieux.

Ce parcours extérieur est complété par une **micro-forêt**, espace boisé planté de manière participative avec des citoyens et des scolaires en 2021 et 2022. Des totems pédagogiques et des jeux sur table organisés dans une agora au cœur des îlots boisés sensibilisent le visiteur sur les relations arbre/eau/environnement.

En 2024, l'offre pédagogique s'est enrichie avec des parcours thématiques à la demande.

En 2024, la Maison de l'Eau a accueilli 1070 visiteurs, dont 809 dans le cadre de visites scolaires. On note un intérêt grandissant pour ce public (+19% par rapport à 2023) ; le public adultes représente 14% des visites, comme en 2023.



Visite gratuite,
animation prise en charge par le syndicat

COMMUNICATION & FORMATION



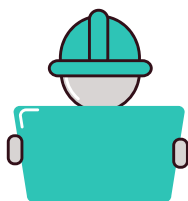
La communication interne

Dans le cadre de sa politique d'amélioration de la cohésion, le Syndicat édite régulièrement une lettre d'information à destination des délégués et des partenaires de PYREN'EAU dans laquelle elle informe des opérations en cours et traite de sujets particuliers.

Huit numéros ont été diffusés au cours de l'année 2024.

La formation

PYREN'EAU a accueilli en stage Mattin APHECETCHE, élève de 4ème du collège de Saint-Palais.



L'insertion professionnelle

Dans le cadre du contrat de délégation de service public passé avec SAUR, le délégataire s'est engagé auprès de PYREN'EAU sur :

- L'embauche annuelle d'un apprenti ou d'un stagiaire, sur les douze années du contrat
- L'entretien des espaces verts de la Collectivité par un Centre d'Aide par le Travail.

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE



La loi du 9 février 2005, dit loi Oudin-Santini, permet aux collectivités locales de consacrer jusqu'à 1% du budget annexe du service d'eau à des actions de coopération internationale.

En 2024, PYREN'EAU a attribué une subvention de 2 500 € à l'association "Eau Vive Pau Pyrénées", association de Solidarité Internationale pour l'accès à l'eau potable, l'assainissement, l'éducation, le développement durable dans les pays du Sahel en Afrique.

ANNEXE

ANNEXE 1

SCHÉMA DIRECTEUR

&

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

RESSOURCES

Pluviométrie annuelle Calibet (mm/an)

Débit d'étiage des Aygues (m³/h)

Débit d'étiage des Aygues (m³/j)

Niveau basses eaux Baudreix (mNGF)***

Niveau basses eaux forages Nord (mNGF)

SDAEP*	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	1 675	1 080**	1 494	1 454	938	1 575	1 867						
			236	300	198	317	357						
5 680			5 863	7 548	4 768	8 443	9 239						
	231,86	231,88	232,02	231,89	231,98	232,01	232,05						

*: données issues de la phase 2 du schéma directeur de septembre 2018 (Cf. page 30)

** : Pluviomètre hors service entre janvier et mai 2019

***: Piézomètre P3

CONSOMMATIONS

Evolution consommation prévisionnelle SDAEP (m³/an)

Evolution consommation réelle (m³/an)

Consommation moyenne journalière réelle (m³/an)

Consommation de pointe journalière réelle (m³/an)

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
7 960 652	7 651 440	7 576 185	7 600 272	7 528 622	7 560 294	7 592 164	7 624 222	7 656 469	7 688 907	7 721 539	7 754 365	7 787 387
8 168 575	8 120 935	8 420 062	7 990 826	8 099 279	7 570 376	7 600 722						
			22 242	22 034	20 759	20 369						
			28 508	29 145	24 552	25 167						

INDICATEURS FINANCIERS

Prix de l'eau prévisionnel (€/m³)

Prix de l'eau réel (€/m³)

Montant réel d'investissement SC1 (€ HT)

Emprunt prévisionnel (€)

Emprunt réel (€)

Durée d'extinction de la dette prévisionnelle SDAEP (années)

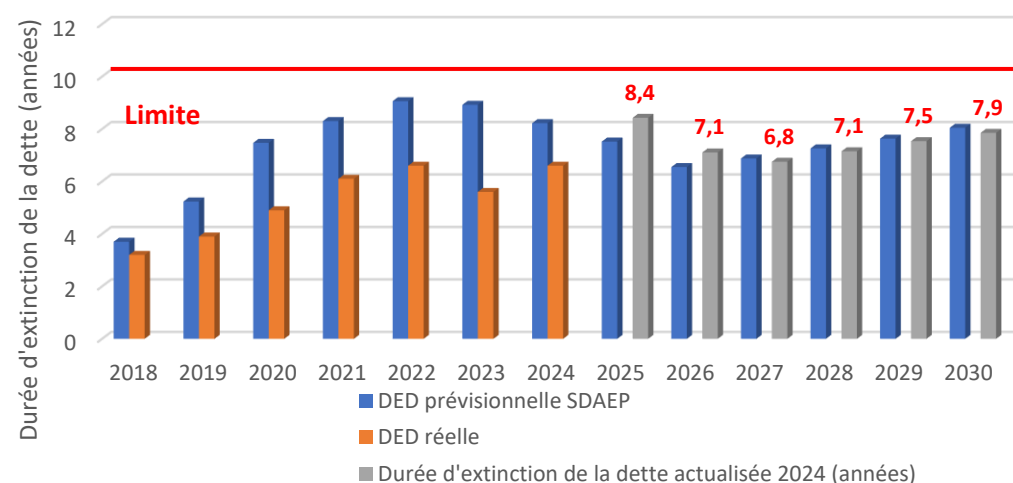
Durée d'extinction de la dette réelle (années)

Durée d'extinction de la dette actualisée 2024 (années)

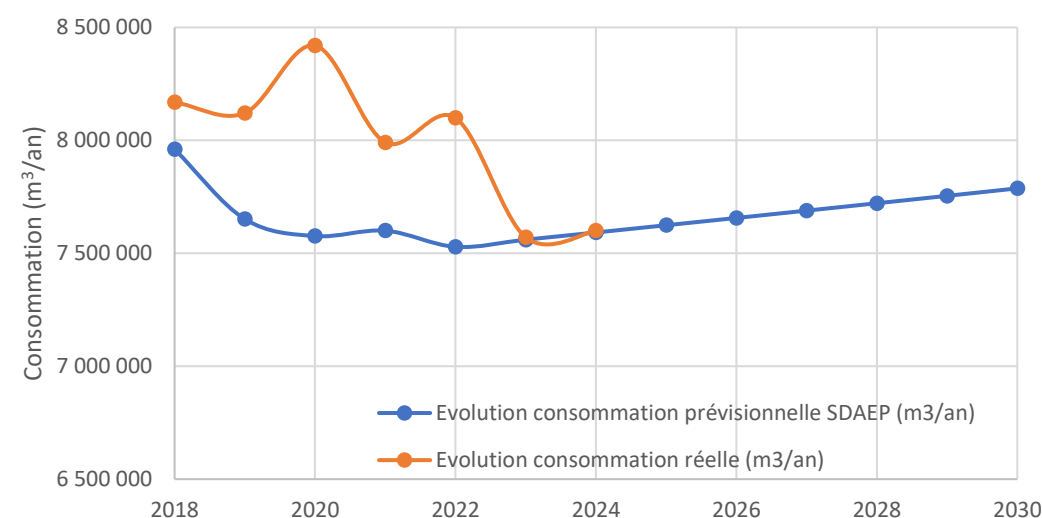
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
0,2000	0,2000	0,2100	0,2100	0,2100	0,2200	0,2200	0,2200	0,2300	0,2300	0,2300	0,2300	0,2300
0,2000	0,2000	0,2100	0,2100	0,2100	0,2200	0,2200						
1 702 842	2 217 442	2 426 935	1 300 768	1 329 926	1 256 954	3 000 098	6 132 615	472 090	1 190 000	1 670 000	1 650 000	1 650 000
250 000	1 700 000	3 000 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	-	-	-	900 000	900 000	900 000	950 000
250 000	1 700 000	2 800 000	-	-	-	2 394 000 ⁽¹⁾	1 700 000					
3,7	5,2	7,5	8,3	9,1	8,9	8,2	7,5	6,5	6,9	7,3	7,6	8,0
3,2	3,9	4,9	6,1	6,6	5,6	6,6						
							8,4	7,1	6,8	7,1	7,5	7,9

⁽¹⁾: Avance remboursable AEAG

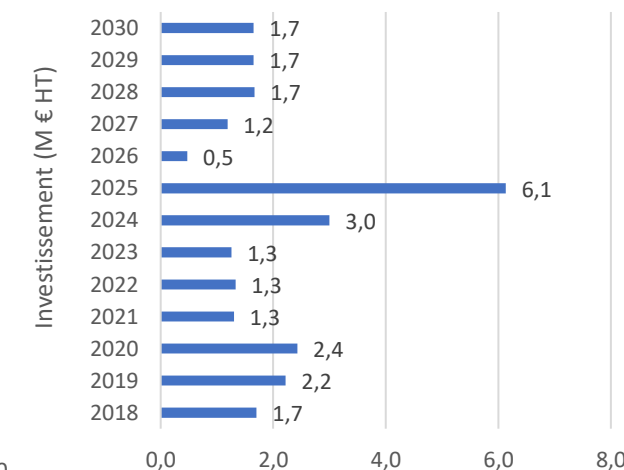
Evolution de la durée d'extinction de la dette



Evolution des consommations



Evolution du montant annuel d'investissement

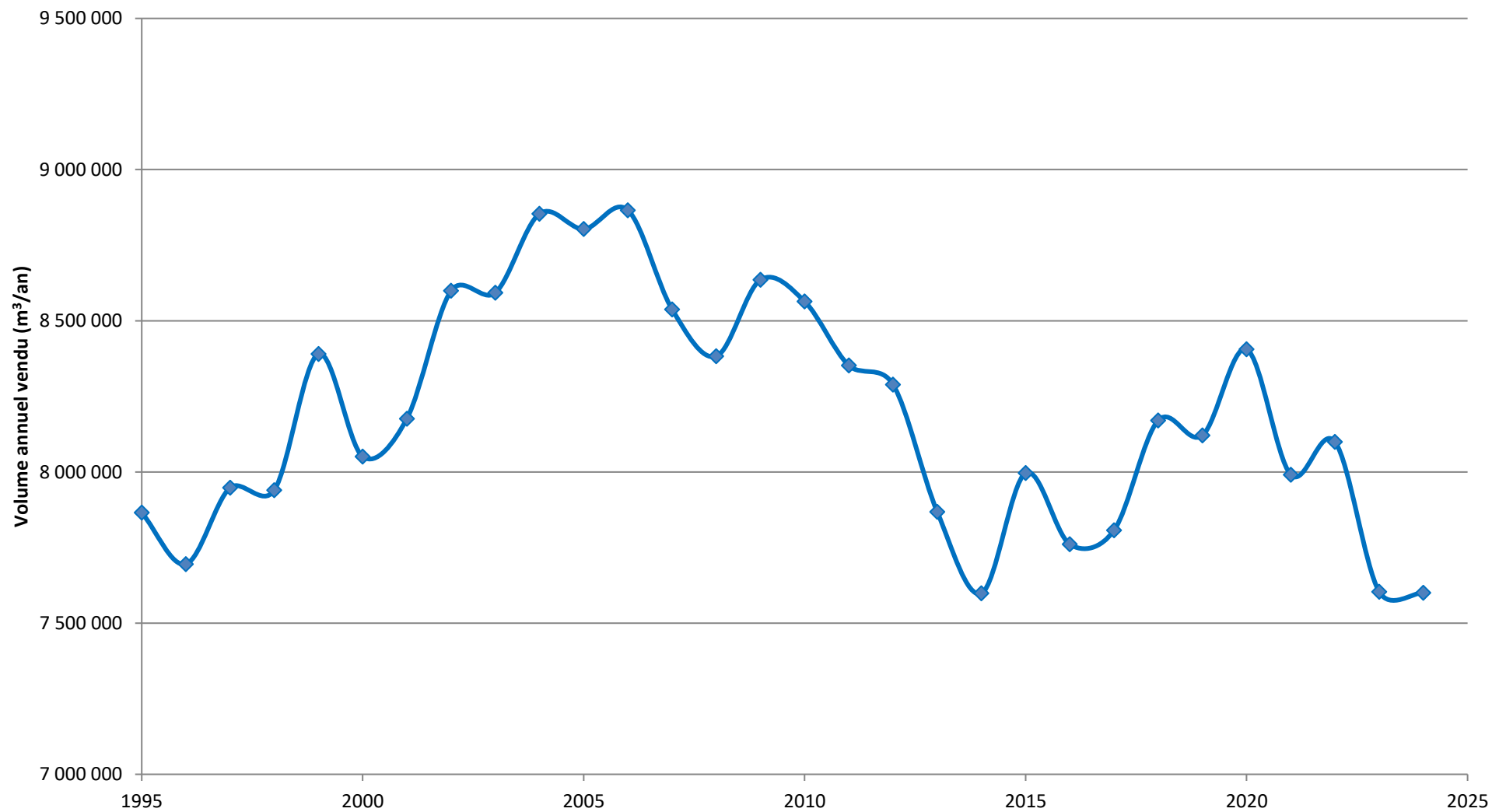


N°	N° BP	Intitulé	Estimatif (€ HT)	Réalisation	Réal (€ HT)	Investissement PYREN'EAU													
						2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
0-A		Opérations SDAEP 2012 (Luquet - Maucor / forages Baudreix / Interco	6 316 748	--> 2020	6 353 094	1 667 988	2 009 499	1 986 964	644 810	30 823	13 010								
0-B	2401	MBC canalisation	1 950 000		1 349 706	9 911	125 841	87 293	129 592	85 032	4 436	0	157 600	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	
1		Création du regard de jonction des Aygues		2019/2020					--> Réalisé en 2021 dans le cadre du MBC										
2	2105	Sécurisation des ouvrages	36 641	2019	65801		33 080		32 721										
3		Reprise du seuil d'Arthez-d'Asson	250 000	2019/2020					--> SDAEP 33										
4		Diagnostic des forages de Baudreix F1, Lespielle, Simacourbe, Lalongue	117 500	2020-2021	52 220			32 030	20 190										
36	2205	Réhabilitation des forages de Baudreix F1 et Simacourbe	81 500	2022	69 730					6 000	63 730								
5		Sectorisation (MBC)	88 943	2021/2022															
6		Mise en place d'analyseurs	63 830	2019	54 732			54 732											
7		Sécurité et condition d'exploitation	63 062	2019&2021	63 062		29 729		33 333										
8-1		Amélioration station d'Arthez-d'Asson	14 368	2021							--> SDAEP 33								
8-2	2103	Amélioration station Lespielle (cuve acide, étude évolution qualité, ren	47 127	2023	102 702			30 767	71 935										
37	2206	Renouvellement membranes et optimisation Lespielle	467 140	2022/2023						24 629	442 511	54 724	23 558						
8-3		Amélioration station Lalongue	11 650	2021					Exploit										
8-4		Amélioration station Calibet	14 450	2025															
8-5		Amélioration station Buros	6 000	2024								Exploit							
8-6		Amélioration château d'eau de Viella									--> SDAEP 39								
8-7		Amélioration réservoir de Sarramayou	15 810	2024															
9	2402	Optimisation protection Bordes	3 420	2024								2 859							
11	2503	Reprise du bâtiment du forage de Baudreix F1	26 235	2025									45 000						
12		Acquisition d'une pompe de forage en secours à Lespielle	20 370	2025									20 370						
14		Acquisition de 2 pompes à vitesse variable à Lalongue	32 000	2024								Exploit							
15		Etude de rechloration sur l'ensemble du réseau	25 000	2021	54 995				54 995										
16	1801	Sécurisation Arthez-d'Asson - Baudreix	6 200 000	2020/2025	7 984 553		1 628	47 425	73 469	15 504	46 296	2 386 412	5 413 818						
17	1806	Interconnexion Ossun	1 100 000	2019/2022	1 296 308		7 885	5 385	11 794	898 235	4 609								
18		Etude hydrogéologique prospection secteur Piémont	42 000	2018/2023	30064	19 233	1 338	9 493				--> SDAEP 28							
23		Turbinage Pontacq			4725			1 181	3 544	--> SDAEP 19									
24	2504	Suivi hydrogéologique des ressources	117 920	2020-2024	123 311				10 400	48 883	25 197	38 831	40 000	20 000	20 000	20 000			
25		Requalification du parcours pédagogique	150 000	2019/2020	167 670	2 250	6 250	159 170											
26		Actualisation du schéma directeur	ND	2024/2025										140 000		--> Attente conclusions Propectiv'Eau			
27	2102	Traitement turbidité des Aygues à la station d'Arthez-d'Asson	ND		180 576				6 225	2 315	15 894	60 172	14 285						
28	2101	Captage et raccordement Pourrios	550 000								--> Attente conclusions Propectiv'Eau								
29	2001	PGSSE	32 307		32 307				21 497	10 810	1 113								
30		Interconnexion N-O des hautes-Pyrénées	16 120		13 120			6 560	6 560										
31	2204	Remise en état site de Bordes suite à l'abandon des captages	100 000	2022/2023						7 786	3 793	67 198	39 651						
32	2004	Préservation qualité de l'eau champ captant Baudreix	17 300	2021/2023					5 000	5 400	2 213	58 866	12 619						
33	2106	Optimisation de la prise d'eau sur l'Ouzom	11 100		26 183				9 455	16 728	616	0	10 000	122 090					
34		Etude potentialité énergie renouvelable des sites du SMNEP	25 000	2021	1 500				1 500										
41	2107	Mise en œuvre énergie renouvelable des sites du SMNEP	20 000	2022/2023						2 100	0	2 100	150 000						
35	2202	Création d'un bâtiment d'exploitation à la MDE	208 335	2022	101 944					101 944	131 942								
38	2203	Réhabilitation du château d'eau de Sedzère	426 690	2022/2023	445 718					21 028	405 662	19 028							
39	2110	Réhabilitation du château d'eau de Viella	21 343	2022/2023	27 063				5 720	4 220	17 123	224 763							
	2104	Microforêt de la Maison de l'Eau		2022/2023	62 695				47 095	15 600									
	2107	Travaux chambre des vannes Pontacq							92 413										
40	2207	Amélioration des ouvrages 2022								23 740									
		Investissement hors opération				3 460	2 192	5 935	18 521	4 212	45 793	68 005	43 464						
42	2402	PGSSE 1 - Sécurisation Lalongue	5 000	2 023							5 787	4 725							
43	2402	PGSSE 2 - Mesure H2S Lalongue	8 000	2 024									--> Remplacé par diagnostic usine Lalongue						
44	2501	PGSSE 3 - Lutte contre l'incendie	5 000	2 023									80 000						
45	2303	Sécurisation par retour d'eau du secteur Nord									14 805	9 450							
46	2301	Réhabilitation forage Baudreix F3									18 210								
47	2403	Diagnostic falaise Aygue Blaque										2 965	15 000						
48	2502	Réhabilitation GC usine d'Arthez-d'Asson											27 250						
49	2505	Réhabilitation des ouvrages de captage des Aygues											40 000						
50		Diagnostic réservoir de Buros																	
51		Diagnostic usine Lalongue												20 000					
52		Géoréférencement des réseaux																	

ANNEXE 2

ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS

Evolution des volumes vendus par PYREN'EAU





Evolution des volumes pour l'année 2024

		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total 2024	Total 2023	Evolution (N/N-1)
2024	SE Luy Gabas Lées	278 440	251 217	264 310	247 234	251 193	264 379	294 623	275 631	245 170	258 637	252 910	265 430	3 149 174	3 100 212	1,6%
	SEA Béarn Bigorre	218 941	195 144	207 763	203 867	211 836	209 781	236 618	219 920	204 283	207 587	199 050	206 512	2 521 302	2 577 932	-2,2%
	SIEBAG (territoire Viella)	20 493	18 450	20 003	21 339	20 903	22 696	23 332	22 328	17 816	17 930	18 652	19 639	243 581	254 914	-4,4%
	CCPN	108 602	93 183	97 213	103 927	97 518	104 085	112 718	112 726	97 158	97 334	124 548	113 200	1 262 212	1 196 476	5,5%
	CATLP	17 880	16 772	16 888	15 624	14 105	13 781	13 041	11 922	10 989	11 980	12 107	14 026	169 115	187 868	-
	Vermillion	0	0	35	280	29	0	63	54	35	55	77	0	628	937	-33,0%
	SIEBAG	6 467	6 021	6 420	6 184	5 857	6 094	5 459	6 273	6 267	5 275	6 500	6 875	73 692	81 359	-9,4%
	SIAEP TN	11 933	11 017	9 871	8 302	6 988	4 041	5 912	6 032	5 841	5 933	5 323	3 833	85 026	204 090	-58,3%
	SMEP Jurançon	90	0	0	0	0	390	0	0	0	0	0	538	1 018	3 386	-
Total		662 846	591 804	622 503	606 757	608 429	625 247	691 766	654 886	587 559	604 731	619 167	630 053	7 505 748	7 607 174	-1,3%

ANNEXE 3

BILAN DE LA QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES EN 2024 (ARS)

Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2022 - 2023 - 2024 (ne sont affichées que les années et installations où il y a eu des prélèvements du contrôle sanitaire)

Année	CAP - OUZOM	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		6

Année	CAP - AYGUE NEGRE	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	1
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	1
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	1
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		3

Année	CAP - FORAGE DE BUROSSE MENDOUSSE	
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	1
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		1

Année	CAP - AYGUE BLANQUE	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	1
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	1
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	1
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		3

Année	CAP - LALONGUE	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	1
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	1
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	1
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		3

Année	CAP - BAUDREIX F1	
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	1
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		1

Année	CAP - FORAGE DE LESPIELLE (F1)	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	1
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	1
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	1
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		3

Année	CAP - FORAGE DE SIMACOURBE (F2)	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	1
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	1
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	1
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		3

Année	CAP - BAUDREIX F2	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	1
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	1
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	1
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		3

Année	CAP - BAUDREIX F3	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	1
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	1
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	1
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		3

Année	TTP - STATION ARTHEZ D'ASSON	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		9

Année	TTP - STATION CALIBET	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		36

Année	TTP - STATION BORDES	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	13
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		37

Année	TTP - STATION BUROSSE	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		7

Année	TTP - STATION LALONGUE	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		15

Année	TTP - STATION USINE DE LESPIELLE	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		9
Conformité pour l'unité de gestion sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		142

Qualité physico-chimique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2022 - 2023 - 2024 (ne sont affichées que les années et installations où il y a eu des prélèvements du contrôle sanitaire)

Année	CAP - OUZOM	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	6
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		10

Année	CAP - AYGUE NEGRE	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	1
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	1
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	1
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		3

Année	CAP - FORAGE DE BUROSSE MENDOUSSE	
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	1
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		1

Année	CAP - AYGUE BLANQUE	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	1
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	1
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	1
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		3

Année	CAP - LALONGUE	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	1
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	1
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	1
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		3

Année	CAP - BAUDREIX F1	
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	1
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		1

Année	CAP - FORAGE DE LESPIELLE (F1)	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	1
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	1
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	1
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		3

Année	CAP - FORAGE DE SIMACOURBE (F2)	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	1
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	1
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	1
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		3

Année	CAP - BAUDREIX F2	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	1
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	1
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	1
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		3

Année	CAP - BAUDREIX F3	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	1
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	1
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	1
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		3

Année	TTP - STATION ARTHEZ D'ASSON	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		9

Année	TTP - STATION CALIBET	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		36

Année	TTP - STATION BORDES	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	13
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		37

Année	TTP - STATION BUROSSE	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		8

Année	TTP - STATION LALONGUE	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		15

Année	TTP - STATION USINE DE LESPIELLE	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		9
Conformité pour l'unité de gestion sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		147

Conclusion générale pour l'unité de gestion

Indicateurs SISPEA

Les indicateurs SISPEA sont à rendre à l'échelle du service et sont à produire dans le cadre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement. Les indicateurs exposés ci-dessous sont donnés au niveau de l'UGE, ou d'un secteur de l'UGE. Il s'agit des données individuelles (par captage ou UDI) permettant de calculer les indicateurs à l'échelle du service dans SISPEA.

Indice d'avancement de la protection de la ressource (Indicateur SISPEA P108.3)

Gestionnaire du ou des captages : PYREN'EAU

Code BRGM	Nom du captage	Commune d'implantation du captage	Indice de protection (VP.193 ou VP.212)
	OUZOM	ARTHEZ-D'ASSON	80 %
10526X0208	AYGUE NEGRE	ASSON	80 %
BSS002KBKQ	BAUDREIX F1	BAUDREIX	80 %
BSS003SAKC	BAUDREIX F2	BAUDREIX	80 %
BSS003SAKG	BAUDREIX F3	BAUDREIX	80 %
10052X0006	FORAGE DE BUROSSE MENDOUSSE	BUROSSE-MENDOUSSE	80 %
10052X0041	LALONGUE	LALONGUE	80 %
10053X0002	FORAGE DE LESPIELLE (F1)	LESPIELLE	80 %
10526X0206	AYGUE BLANQUE	LOUVIE-JUZON	80 %
10057X0003	FORAGE DE SIMACOURBE (F2)	SIMACOURBE	80 %

Conclusion générale du rapport

Afin d'éviter les risques ponctuels de contamination bactériologique, il convient de maintenir le suivi strict du traitement pour assurer d'une part, le maintien du dosage en désinfectant en tête du réseau tel qu'il permette d'assurer une teneur de chlore résiduel satisfaisante en tout point du réseau de distribution.

Une vigilance particulière doit être appliquée sur la présence ponctuelle de turbidité dans l'eau en départ de distribution des TTP CALIBET et TTP ARTHEZ D'ASSON.

Le dépassement de la limite de qualité a été constaté pour le paramètre Carbendazime, en départ de distribution de la TTP ARTHEZ D'ASSON. Une vigilance doit être instaurée sur les pesticides via des mesures d'autosurveillance adaptées.

Il est de la responsabilité de l'exploitant d'assurer une auto-surveillance. Afin de garantir une bonne qualité bactériologique de l'eau, il convient de rappeler le respect des bonnes pratiques dans le suivi de la protection des captages, des installations de traitement et de distribution d'eau, en particulier l'obligation réglementaire de vider, nettoyer, rincer et désinfecter les réservoirs au moins une fois par an. Cette dernière obligation s'applique aussi aux réservoirs et aux canalisations avant mise en service et après travaux. Les différentes procédures et opérations d'entretien et de surveillance, ainsi que les mesures de contrôle du système de désinfection sur la station de traitement et sur le réseau de distribution, doivent être reportées sur un fichier sanitaire.

Une attention particulière doit être portée aux risques liés au caractère légèrement agressif de l'eau qui est susceptible de dissoudre les canalisations métalliques en particulier les canalisations en plomb, ce qui pourrait avoir à terme un effet sur la santé des usagers permanents.

Les prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation de captage doivent être respectées.

ANNEXE 4

SYNOPTIQUE ET CARTOGRAPHIE

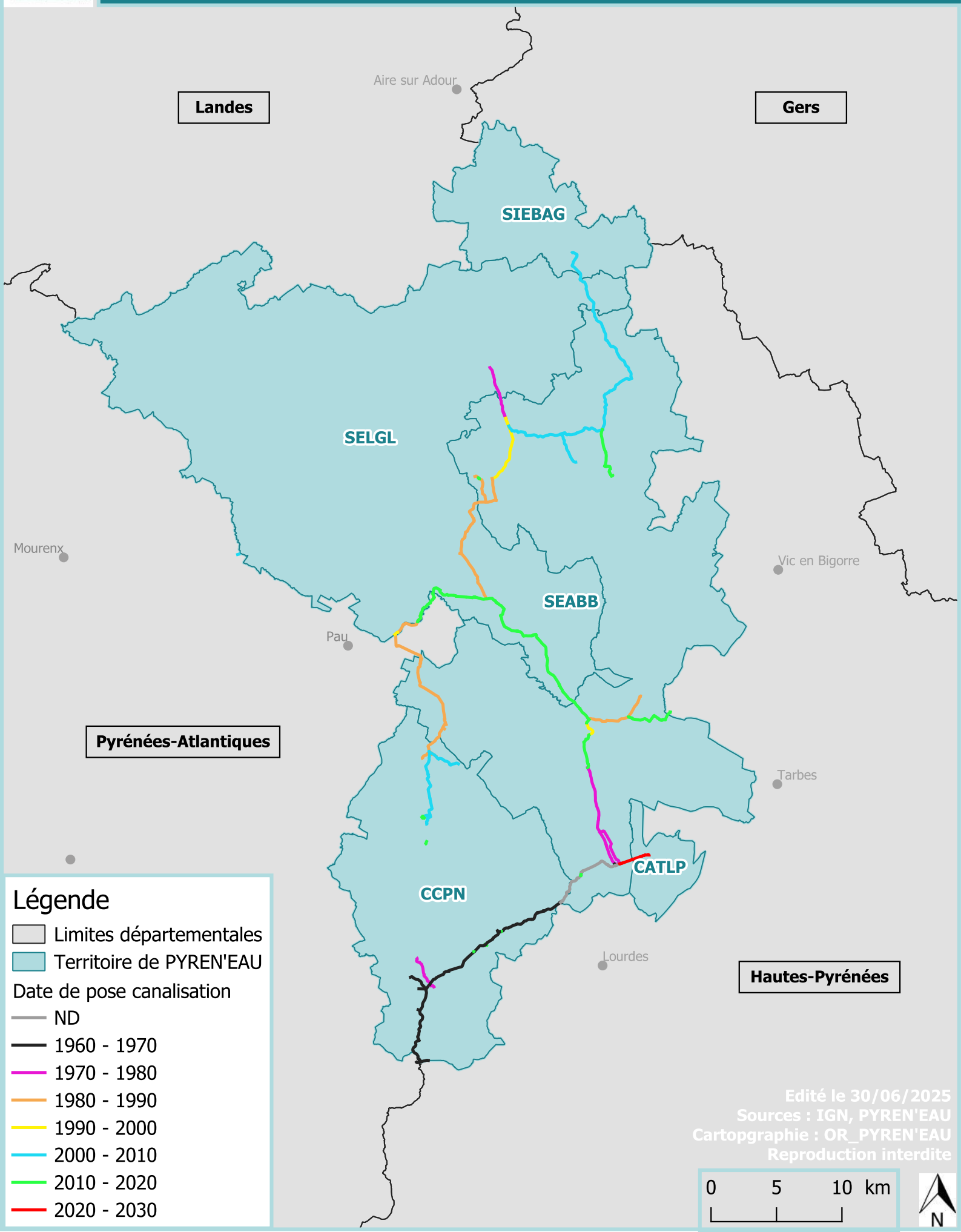




Patrimoine PYREN'EAU 2024

Répartition par date de pose

Envoyé en préfecture le 22/07/2025
Reçu en préfecture le 22/07/2025
Publié le
ID : 064-256400417-20250702-DCS_2025_10-DE



Légende

Limites départementales

Territoire de PYREN'EAU

Date de pose canalisation

—

ND

—

1960 - 1970

—

1970 - 1980

—

1980 - 1990

—

1990 - 2000

—

2000 - 2010

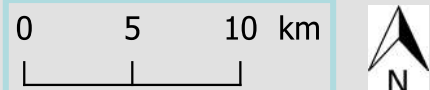
—

2010 - 2020

—

2020 - 2030

Edité le 30/06/2025
Sources : IGN, PYREN'EAU
Cartographie : OR_PYREN'EAU
Reproduction interdite

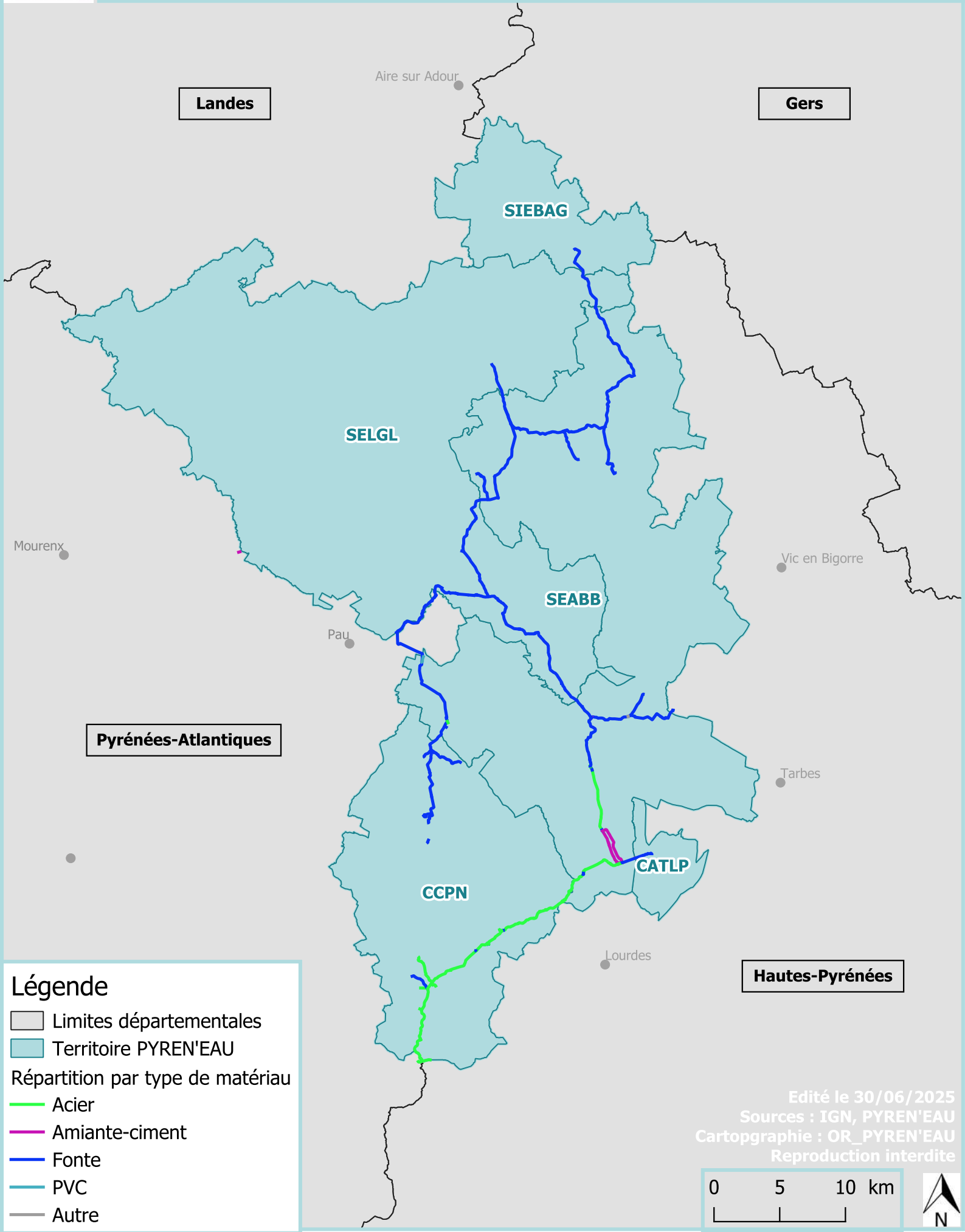




Patrimoine PYREN'EAU

Répartition par matériau

Envoyé en préfecture le 22/07/2025
Reçu en préfecture le 22/07/2025
Publié le
ID : 064-256400417-20250702-DCS_2025_10-DE



Légende

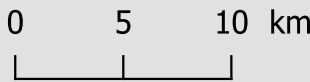
Limites départementales

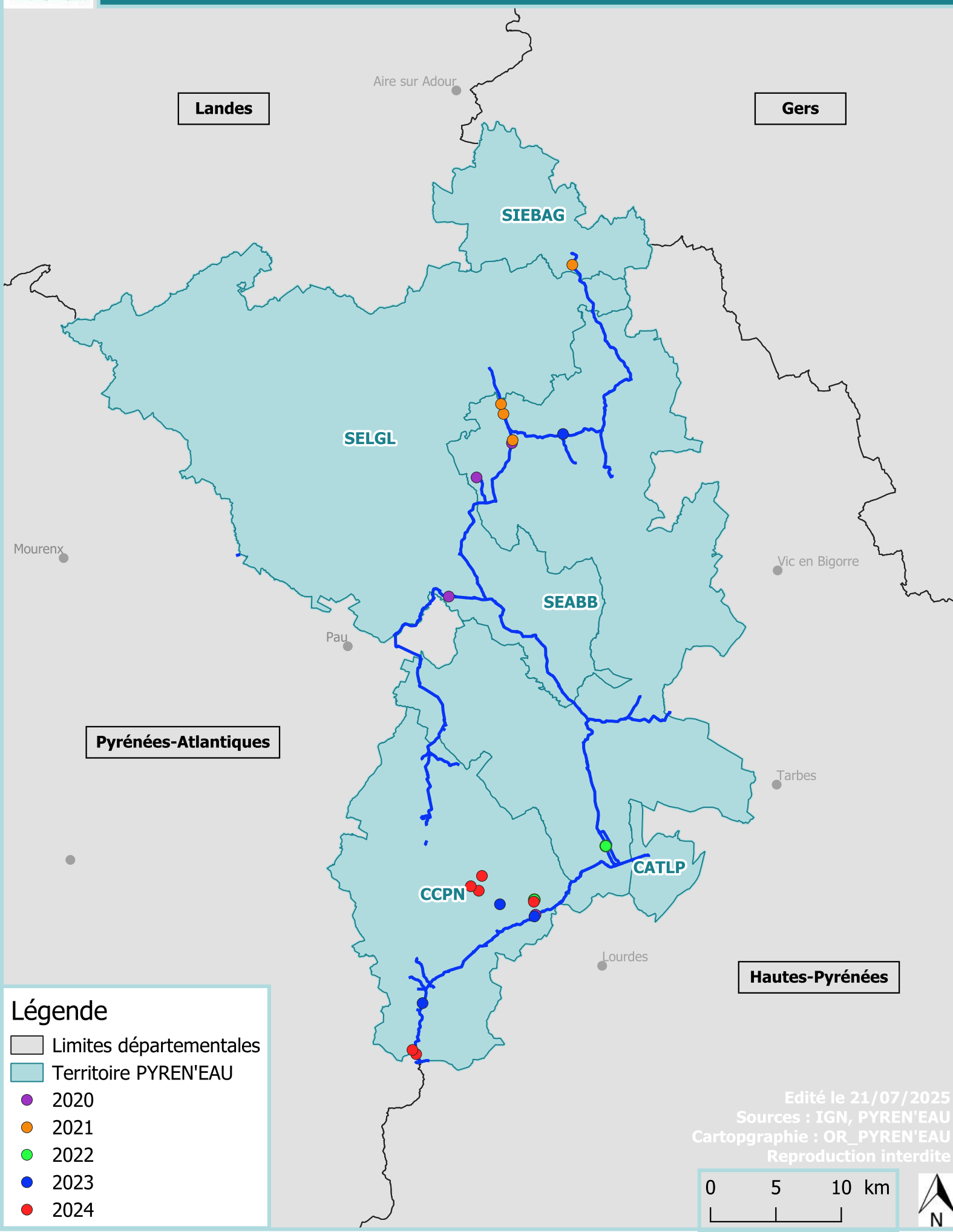
Territoire PYREN'EAU

Répartition par type de matériau

- Acier
- Amiante-ciment
- Fonte
- PVC
- Autre

Edité le 30/06/2025
Sources : IGN, PYREN'EAU
Cartographie : OR_PYREN'EAU
Reproduction interdite





ANNEXE 5

PRESENTATION DU PARCOURS PEDAGOGIQUE



Envoyé en préfecture le 22/07/2025

Reçu en préfecture le 22/07/2025

Publié le

ID : 064-256400417-20250702-DCS_2025_10-DE

S²LOW

Un parcours pédagogique dédié à l'eau

Maison de l'eau des Pyrénées

La Maison de l'eau située à Buros est le siège du SMNEP. Elle est également l'instrument principal de la politique Eau du territoire desservi par le syndicat, pour former et sensibiliser le public scolaire à la préciosité de la ressource en eau potable et à la nécessité de la préserver.

Le SMNEP y propose désormais un dispositif d'accueil, d'information et d'animation hautement qualifié (avec notamment le classement du site en ERP, l'animation de la visite pédagogique assurée par des professionnels et en cohérence avec les programmes scolaires de l'Education Nationale).

Le nouveau parcours aménagé de la Maison de l'Eau du SMNEP entraîne le groupe à la rencontre de l'élément Eau dans toutes ses dimensions et dans tous ses usages.

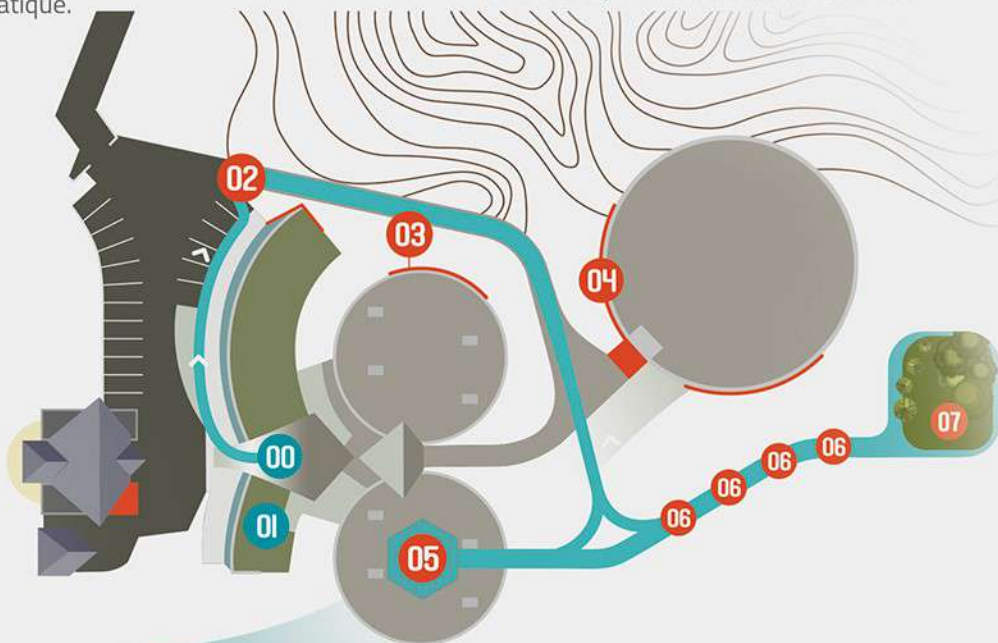
La visite est conçue pour que le public s'implique activement dans le processus de découverte de manière interactive et ludique. Elle met également en perspective les enjeux de l'eau au regard du changement climatique.

► Un espace dédié de la Maison de l'Eau entièrement réaménagé pour manipuler, expérimenter, tester ses connaissances

► Un parcours en extérieur qui embarque dans un voyage sur l'eau et autour de la Terre

► Un quiz interactif tout au long du parcours

► La micro-forêt : un nouvel espace naturel à inventer et à créer



00 Accueil, introduction et carte du SMNEP

01 Salle pédagogique :
- Le lab'eau
- Le bistr'eau
- Lud'eau

02 Planète bleue

03 Cycle de l'eau

04 Répartition de l'eau douce par habitant

05 Les métiers de l'eau & infrastructures

06 Totems :
Eau & territoires
Eau & humains
Eau & consommations
Eau & milieux

07 Espace « micro-forêt »



MAISON
DE L'EAU
des Pyrénées

ANNEXE 6

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Envoyé en préfecture le 22/07/2025

Reçu en préfecture le 22/07/2025

Publié le

ID : 064-256400417-20250702-DCS_2025_10-DE

GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Édition avril 2025
CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

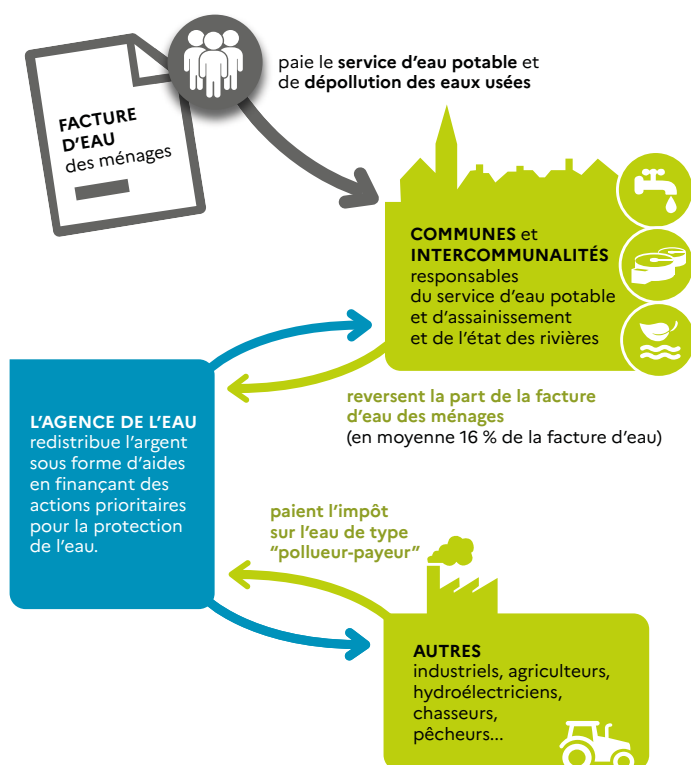
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :
www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2023, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de **4,56 euros TTC/m³** dont 2,28€ TTC/m³ pour l'eau potable et 2,27€ TTC/m³ pour l'assainissement collectif.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an desservi par l'assainissement collectif, cela représente une dépense de 547,2 euros par an et une mensualité de 45,60 euros en moyenne. (Données SISPEA 2022)



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Édition avril 2025

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 330 millions d'euros, dont 267 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

Envoyé en préfecture le 22/07/2025

Reçu en préfecture le 22/07/2025

Publié le

ID : 064-256400417-20250702-DCS_2025_10-DE

S²LOW

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



0,05 €
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés



2,10 €
de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés



68,90 €
de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



9,85 €
de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

100 €
de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2024



1,70 €
de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs



1,90 €
de redevance de prélèvement payés par les irrigants



3,80 €
de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



11,70 €
de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) • source agence de l'eau Adour-Garonne.



4,20 €
aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle, le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau et la gestion de la ressource en eau



6,80 €
pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information et l'international)



30,90 €
aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales et la gestion des eaux de pluie



21,80 €
aux exploitants concernés pour des actions de dépollution et la gestion de la ressource en eau dans l'agriculture

100 €
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2024



16,10 €
aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable



9,30 €
aux collectivités pour la gestion quantitative de la ressource en eau



10,90 €
principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).

ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Envoyé en préfecture le 22/07/2025

Reçu en préfecture le 22/07/2025

Publié le

ID : 064-256400417-20250702-DCS_2025_10-DE



L'année 2024 marque un élan inédit pour l'eau du grand Sud-Ouest. Elle est la concrétisation d'une mobilisation remarquable des acteurs du bassin née dans les suites de la sécheresse 2022 et des annonces du Plan eau. Ce sont **plus de 560 millions d'euros d'aides qui ont été alloués à des projets structurants sur l'année sur le bassin Adour-Garonne**. Un résultat exceptionnel qui clôture ainsi le 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence.

EN 2024...



PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

70% des aides attribuées par l'Agence en 2024 ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique : solutions fondées sur la nature ; gestion et partage de la ressource ; économies d'eau ; gestion durable des eaux de pluie ; étude ; sensibilisation ; communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent près de 126 millions d'euros d'aides qui ont permis de soutenir : la conversion à l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

UN 12^{ÈME} PROGRAMME ADOPTÉ DANS UN CONSENSUS PARTAGÉ

Le 12^{ème} programme 2025-2030, adopté en octobre 2024, acte des évolutions majeures de la politique de l'agence, notamment en matière de prise en compte du changement climatique. Ce programme ambitieux, intitulé « les solutions sont dans l'action », prévoit une augmentation de 30% des moyens financiers par rapport à la précédente programmation, soit une moyenne de 332 M€ par an. Il promeut la sobriété et les solutions de substitution, au travers d'un mix de solutions grâce à des financements adéquats et un accompagnement sans précédent des territoires.

En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/eau-2025-2030-solutions-sont-dans-action>

LES ENJEUX DE LA REFORME DES REDEVANCES

À partir de 2025, les redevances des agences de l'eau font l'objet d'une révision dans le cadre de la loi de finances 2024 avec des objectifs multiples : rééquilibrer progressivement l'origine des contributions pour moins faire peser la fiscalité de l'eau sur les ménages, valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse et accroître les capacités financières des agences de l'eau, dans le cadre du déploiement du plan Eau, pour accompagner plus vite et plus fortement (aides et subventions) les territoires et les acteurs économiques face à l'urgence climatique.

En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/vos-redevances/reforme-redevances>



LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes

ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km. **Sur ses 8 millions d'habitants**, 1,5 million vivent en habitats épars. C'est un bassin essentiellement rural. 100 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Envoyé en préfecture le 22/07/2025

Reçu en préfecture le 22/07/2025

Publié le

ID : 064-256400417-20250702-DCS_2025_10-DE

S²LOW

Siège

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques
métropolitains



Délégations

ATLANTIQUE-DORDOGNE

BORDEAUX (dépt. 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86)
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
05 56 11 19 99

SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE

(dépt. 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87)
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
05 55 88 02 00

Délégation

ADOUR ET CÔTIERS

PAU (dépt. 40 • 64 • 65)
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
05 59 80 77 90

Délégations

GARONNE ET RIVIÈRES D'OCCITANIE

TOULOUSE (dépt. 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82)
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
05 61 43 26 80

RODEZ (dépt. 12 • 30 • 46 • 48)
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
05 65 75 56 00



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur
www.eau-grandsudouest.fr

PARTICIPEZ À LA CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU DU GRAND SUD-OUEST ET LES RISQUES D'INONDATION !

Sur le bassin Adour-Garonne, les partenaires institutionnels et les citoyens sont invités à s'exprimer sur les enjeux de l'eau du grand Sud-Ouest, un temps fort qui marque l'ouverture du 4^e cycle d'élaboration de la politique de l'eau 2028-2033.

Qualité de l'eau, disponibilité de la ressource, protection des milieux aquatiques et de la biodiversité, adaptation au changement climatique et prévention des risques sécheresse et inondation... sont des sujets qui nous concernent tous.

Participez dès aujourd'hui et jusqu'au 25 mai sur notre site : <https://eau-grandsudouest.fr/consultation-enjeux-eau-grand-sud-ouest> Consultation sur les enjeux de l'eau du grand Sud-Ouest | Agence de l'eau Adour-Garonne (eau-grandsudouest.fr)



Envoyé en préfecture le 22/07/2025

Reçu en préfecture le 22/07/2025

Publié le

ID : 064-256400417-20250702-DCS_2025_10-DE



PYREN'EAU

producteur d'Eau des Pyrénées

RAPPORT ANNUEL 2024

sur le prix et la qualité du service public
de l'Eau Potable



PYREN'EAU, Maison de l'Eau
2963 bis, Route de Morlaàs 64160 BUIROS
www.pyreneau.fr





PYREN'EAU

Séance du : 02/07/2025 Heure : 18h30

Date de la convocation : 24/06/2025

Objet : Convention de partenariat pour la phase d'élaboration du SAGE des eaux souterraines de Gascogne

Le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'eau des Pyrénées.

Etaient présents : MM. BORDENAVE, BRUNET, CABANNE, CANTON, LAGAHE, LARRAZABAL, LOCARDEL ; MME MARQUEZ ; MM. PERSONNE, POUBLAN ; MME. SENTAURENS ; MM. TREPEU, TRUCO, VIGNAU ;

Etaient absents et excusés : MM. BUFFALAN, CAPERET, LAFFITTE.

M. CAYRAFOURCQ a donné pouvoir à MME. PEGUILHE. M. CUYAUBE a donné pouvoir à M. LABAT.

Nbre de délégués en exercice : 19

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 16

M. LAGAHE a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Vu l'historique de travail concerté mené sur le territoire depuis 2018, animé par l'Institution Adour, ayant permis de réunir les acteurs du territoire usagers des eaux souterraines de Gascogne ;

Vu la charte d'engagement dans la gouvernance pour une gestion intégrée, concertée et durable des nappes profondes du bassin de l'Adour, à laquelle l'ensemble des partenaires proposés pour la présente convention avaient adhéré ;

Vu la convention de partenariat politique, technique et financier établie pour l'émergence du SAGE des eaux souterraines de Gascogne pour la période de juillet 2022 à décembre 2023, prolongée par voie d'avenant pour l'année 2024 ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral portant délimitation du périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux souterraines de Gascogne établi par les Préfets des Landes, du Gers, des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées en date du 5 juin 2024 ;

Considérant la sollicitation de l'Institution Adour auprès des collectivités compétentes pour la production d'eau potable à partir des nappes captives et des Départements, établie par courrier du 10 avril 2025, pour leur proposer d'instaurer un partenariat politique, technique et financier, formalisé dans le cadre d'une convention, pour l'élaboration du SAGE des eaux souterraines de Gascogne ;

La convention a pour objet l'instauration d'un partenariat entre l'Institution Adour, les collectivités compétentes pour la production d'eau potable à partir des ressources visées par le SAGE, et les Départements. Elle précise les missions à mener pendant la phase d'élaboration du SAGE, le calendrier de travail, l'implication des partenaires ; elle prévoit notamment un partage

entre l'Institution Adour et les collectivités productrices d'eau potable, la charge du territoire pour animer ce projet. Ainsi, la convention prévoit une participation annuelle de PYREN'EAU s'élèverait à 320,05 € TTC pour les missions d'animation et de communication.

Il est proposé que cette convention soit établie pour toute la durée de la phase d'élaboration du SAGE, jusqu'à l'arrêté préfectoral d'approbation du SAGE soit pour une période prévisionnelle de quatre ans, de janvier 2025 à décembre 2028. Ce partenariat pourra à l'avenir être prolongé, avec l'accord de l'ensemble des parties, pour les phases ultérieures de mise en œuvre du SAGE.

Il est proposé que cette convention soit établie pour toute la durée de la phase d'élaboration du SAGE, jusqu'à l'arrêté préfectoral d'approbation du SAGE soit pour une période prévisionnelle de quatre ans, de janvier 2025 à décembre 2028. Ce partenariat pourra à l'avenir être prolongé, avec l'accord de l'ensemble des parties, pour les phases ultérieures de mise en œuvre du SAGE.

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE :

APPROUVE la mise en place d'un partenariat avec l'Institution Adour et les collectivités citées sur la base de la convention de partenariat ci-annexée ;

AUTORISE le Président à signer la convention cadre et ses avenants financiers sur la durée de la convention cadre.

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,**

**LE PRESIDENT
M. LARRAZABAL Didier**





PYREN'EAU

Séance du : 02/07/2025 Heure : 18h30

Date de la convocation : 24/06/2025

Objet : Conventions de prêt à usage

Le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'eau des Pyrénées.

Etaient présents : MM. BORDENAVE, BRUNET, CABANNE, CANTON, LAGAHE, LARRAZABAL, LOCARDEL ; MME MARQUEZ ; MM. PERSONNE, POUBLAN ; MME. SENTAURENS ; MM. TREPEU, TRUCO, VIGNAU ;

Etaient absents et excusés : MM. BUFFALAN, CAPERET, LAFFITTE.

M. CAYRAFOURCQ a donné pouvoir à MME. PEGUILHE. M. CUYAUBE a donné pouvoir à M. LABAT.

Nbre de délégués en exercice : 19

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 16

M. LAGAHE a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président rappelle au Comité syndical que le syndicat est propriétaire de plusieurs parcelles à proximité de ses ouvrages.

Lors de la réunion du 6 mai 2025, le Bureau a décidé de céder certaines de ses parcelles. Les services des Domaines ainsi que la SAFER Nouvelle-Aquitaine ont été saisis pour assister le syndicat dans ces procédures de cession.

Dans l'attente de ces cessions, il est nécessaire de mettre à jour les conventions de prêts à usage existantes en raison de changements d'emprunteur. Le modèle de convention est joint en annexe de la délibération.

Référence parcellaire	Commune	Surface (ha)	Mise à disposition			
			Emprunteur	Type	Montant	Condition
ZH 70	Bordes	1,7	GAEC du Petit Luz	Convention de prêt à usage	Gratuit	Respect intégral du cahier des charges de l'agriculture biologique
ZH 75	Bordes	2,1				
A 86	Angaïs	3,6	Bastien LANE	Convention de prêt à usage	Gratuit	Respect intégral du cahier des charges de l'agriculture biologique

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE :

- **DECIDE** la mise à disposition de parcelles selon les conditions énumérées ci-dessus ;
- **AUTORISE** M. Le Président à signer les conventions de prêt à usage selon le modèle annexé.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,

Au registre ont signé les membres présents,

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT
M. LARRAZABAL Didier



OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt Transformation écologique d'un montant total de 1 860 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'opération de sécurisation des forages de Baudreix par la création d'une canalisation entre Arthez-d'Asson et Baudreix

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-1 ;

Vu la délégation rendue exécutoire du Conseil syndical de PYREN'EAU accordée au Président du Conseil syndical en date du 10/09/2020 ;

Vu l'accord de principe de la Banque des Territoires délivré le 29/04/2025 ;

Le Président du Conseil syndical de PYREN'EAU

DECIDE

De contracter auprès de la Caisse des Dépôts un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt d'un montant total de 1 860 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : Transformation écologique

Montant : 1 860 000 euros

Durée d'amortissement : 50 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat +0,40 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Amortissement prioritaire

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0,06 % (6 points de base) du montant du prêt

De signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

A Buros, le 06/05/2025

Le Président du Conseil syndical

LARRAZABAL Didier

